



ET APRÈS ?

ANALYSE DES CIBLES ÉCONOMIQUES
ET RECUEIL DE POINTS DE VUE



Marianne Louradour
Présidente de
CDC BIODIVERSITÉ

« *The deluded dreams of billionaires aside, there is no Planet B.* » Quelques années plus tôt, on aurait probablement attribué cette phrase à un ou une activiste. Ce sont pourtant les mots d'António Guterres, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, qui les a prononcés lors de son discours d'ouverture de la 15^{ème} Conférence des Parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) de Kunming-Montréal en décembre 2022.

Au-delà de la formule, ces mots nous obligent et augurent un changement de paradigme attendu. C'est un nouvel élan qui a permis d'aboutir à cet accord majeur : le Global Biodiversity Framework (GBF), un nouveau cadre mondial en matière de biodiversité qui va redéfinir pour les huit prochaines années et plus largement à l'horizon 2050 notre rapport au vivant et à son érosion. Il invite chacun à se saisir de son niveau de responsabilité. Les pays bien sûr, qui devront le décliner au sein de leurs stratégies nationales mais aussi les entreprises.

Il demeure toutefois que ce cadre décennal qualifié d'historique reste encore relativement incertain. Que doit-on retenir de ce dernier alors que s'estompent le soulagement lié à son adoption, maintes fois retardé du fait de la pandémie mondiale ? Comment va-t-il se matérialiser pour les acteurs privés et publics de l'économie française ?

C'est trois mois après la fin de cette COP, à tête reposée, que les équipes de CDC Biodiversité et de la Mission Economie de la Biodiversité vous proposent d'examiner en détail les cibles économiques de ce nouveau cadre. Certains d'entre eux se sont rendus à Montréal en décembre dernier et sont revenus avec une sensation que je partage avec eux : la déclinaison du cadre est l'affaire de toutes et tous, elle commence dès maintenant.

Nous avons souhaité mener pour cette publication, une série d'interviews avec des acteurs clés et divers de la COP15. Je remercie celles et ceux qui se sont prêtés à l'exercice. Il me semble que cela nous permet d'envisager collectivement « le post-2020 » et la décennie de mise en œuvre qui nous attend.

Bonne lecture à tous

Interview de Sylvie Lemmet, Ambassadrice pour l'environnement	4
Interview de Luc Abbadie, Professeur émérite	6
Le cadre en graphique	8
COP15 : maintien du statu quo ou accords historiques ?	12
Lire le cadre en MSA : l'approche GBS de CDC Biodiversité	20
Economie et biodiversité Recueil de points de vue	23
Et après ?	44

LA MISSION ÉCONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ
EST FINANCÉE PAR LA BANQUE DES TERRITOIRES

CITATION DE L'OUVRAGE : CDC BIODIVERSITÉ (2023), COP 15, ET APRÈS ? ANALYSE DES CIBLES ÉCONOMIQUES ET RECUEIL DE POINTS DE VUE. BOURCET, C., CHESNOT, Y., MAGNIER, D., N°44, 50P



SYLVIE LEMMET

AMBASSADRICE POUR L'ENVIRONNEMENT
MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Une belle réussite collective, une COP historique et un nouvel espoir dans le multilatéralisme

Que penser de ce nouveau cadre mondial ? Est-ce que les nouveaux objectifs/cibles permettent une meilleure appropriation par rapport à Aichi ?

Le nouveau cadre mondial (Global Biodiversity Framework, GBF) est bien supérieur aux objectifs d'Aichi, en particulier parce qu'il contient des obligations. La plupart des objectifs du GBF sont très satisfaisants, notamment la cible 30 par 30 et restauration (cible n°2) et la cible sur les risques liés aux pesticides (cible n°7). Ce nouveau cadre ne s'arrête d'ailleurs pas seulement au GBF, il comprend également cinq autres accords qui vont permettre d'appliquer les 23 cibles de l'accord. On y retrouve le Monitoring Framework et donc les indicateurs de suivi, le calendrier décennal ou bien l'accord sur le séquençage numérique des informations génétiques. Ces documents balisent les dix prochaines années et établissent les points d'étapes. Parmi ces engagements, il y'a également la création d'un fonds particulier pour la biodiversité sous l'égide du FEM avec une clause de revoyure d'ici deux ans de cette tutelle. La cible n°15, qui concerne le reporting et l'alignement des entreprises au GBF, est également une avancée majeure qui va au-delà des Accords de Paris.

Un grand nombre d'indicateurs ont été mentionnés, même si certains restent à trouver, notamment les indicateurs phares, les headlines indicators. Je n'en suis aujourd'hui pas totalement satisfaite, parce qu'ils ne sont pas très bien définis. Il n'y a d'ailleurs pas consensus sur la manière d'aborder la question d'une métrique unique. Cette métrique est liée aux exigences de reporting et aux besoins des entreprises pour faire face aux normes et règlements de leurs pays, de l'Union Européenne, etc. Il reste sur ce sujet très complexe beaucoup de travail à effectuer, et les deux ans qui viennent vont être déterminants pour créer et consolider les indicateurs de suivi des objectifs.

La COP15 a aussi eu son lot de déceptions. L'intégration de la biodiversité dans les stratégies d'entreprise a été refusée à la dernière minute par le Brésil alors que cet objectif est majeur puisqu'il permet de rompre avec le Business-as-usual et d'inscrire la biodiversité au cœur de toutes les entreprises.

La France a joué un rôle important dans les négociations au niveau européen avec notamment la période de Présidence Française du Conseil, en est-il de même en matière d'engagement des acteurs économiques français en amont et pendant la COP ? Comment a-t-elle perçu l'engagement des acteurs économiques français ? Est-ce qu'elle a pu en rencontrer ? Comment ont-ils été impliqués dans les positions qui ont été prises par la FR et l'UE ?

Les acteurs économiques français ont été particulièrement impliqués, plus que dans toutes les COP Biodiversité précédentes. Ils sont venus nombreux à Montréal et leur présence en amont des débats a été déterminante. Les associations d'entreprises comme Business for Nature ont été très actives, et nous ont permis de préparer nos positions en amont de la dernière ligne droite, sur la Target 15 par exemple. Durant la COP, il existait en revanche une vraie séparation entre les entreprises et les négociateurs. Cette distance est regrettable, il était difficile d'aller écouter ce qui se disait d'un côté puis de l'autre de la barrière.

Comment s'assurer que ce nouveau cadre soit bien pris en compte par les acteurs économiques français et comment s'assurer de leurs contributions à sa mise en œuvre ? Comment est-ce que le cadre a été reçu par les acteurs économiques ? Qu'est-ce qu'il faut faire pour que les acteurs économiques s'engagent pour mettre en œuvre le nouveau cadre ? Les obligations de reporting sont-elles les plus efficaces ?

Rappelons tout d'abord que ce n'est pas aux entreprises de mettre en forme le cadre ou de s'en faire le relais : c'est aux Etats de mettre en places des lois et des règlements. Il en existe déjà un certain nombre au niveau européen, d'autres viendront, notamment sur la question du reporting biodiversité. Le reporting est d'ailleurs un point clé du passage du cadre aux entreprises puisqu'il permet d'aligner les exigences et les méthodologies de suivi.

C'est ensuite une question de communication et de compréhension des objectifs du cadre. Si les entreprises sont avant tout concernées par la cible n°15, il leur faut aussi comprendre l'ensemble du cadre. C'est absolument nécessaire pour répondre à l'exigence d'alignement, par exemple en ce qui concerne les intrants ou l'augmentation de la proportion de l'agroécologie.

L'impact du contexte géopolitique (conflit russo-ukrainien, crise énergétique...) a mis au jour un certain nombre de dépendances des acteurs économiques aux ressources (problématiques d'approvisionnement, disponibilité d'intrants pour l'agriculture par exemple). Selon vous, cela favorise(ra)-t-il l'engagement des acteurs en faveur de la biodiversité de manière générale ?

La crise géopolitique actuel c'est l'augmentation des prix, et la première réponse est celle de la sécurité alimentaire, au détriment de la biodiversité qui passe au second plan. C'est la réaction court-terme, mais cela peut aussi être une opportunité puisque les dépendances aux facteurs naturels sont mises à nues. La crise de disponibilité des fertilisants azotés provoquée par le conflit russo-ukrainien a bien montré nos dépendances à ces produits, et la cible n°7 sur les risques liés aux pesticides résonne tout particulièrement avec ces dépendances.

Les cibles 18 et 19 définissent les lignes économique du GBF, en quoi sont-elles particulièrement ambitieuses ?

La cible 18 qui met fin aux ambitions néfastes est ambitieuse et complexe, elle reprend l'un des objectifs d'Aichi qui n'était pas assorti d'une obligation de mesure. Les Etats vont donc commencer par évaluer ces subventions avant 2025, et c'est un premier pas très important. La mise en œuvre de l'objectif sera plus délicate. Les pays en développement qui ont une population rurale nombreuse et davantage liée à l'agriculture n'ont pas été favorables à cette cible, et la manière dont ils vont la mettre en œuvre sera très complexe et devra être surveillée de près.

C'est aussi le cas en France, où ces subventions concernent des métiers essentiels mais des populations fortement vulnérables et dépendantes.

La cible 19 comprend des éléments très divers dont il faut surtout retenir les exigences de financement, estimées à hauteur de 200 milliards, soit un peu plus qu'un doublement des dépenses actuelles. A cet objectif s'ajoute des mentions aux investissements privés ou à divers outils économiques encore en observation comme les Paiements pour Services Ecosystémiques (PSE) ou les Crédits Biodiversité. Il faut enfin souligner l'importance des 25 puis 30 milliards destinés aux pays en développement, qui représente un triplement en huit ans en comparaison des échanges actuels.



LUC ABBADIE

PROFESSEUR ÉMÉRITE – SORBONNE UNIVERSITÉ

” Il faut déjà se poser la question du monde en 2050, sinon on réagit comme aujourd’hui, de manière démodée

Comment recevez-vous ce nouveau cadre mondial, sa pertinence, est-ce que cela va permettre une plus grande mobilisation des acteurs privés ?

La cible dont tout le monde parle, c’est le 30 % de protection des continents et des océans (cible 3). D’un point de vue strictement scientifique, cette cible est pertinente. Les mesures de conservation sont efficaces : en France par exemple, les indicateurs invertébrés et oiseaux sont en général moins déclinants, plus stables, voire légèrement positifs dans les espaces protégés par rapport aux espaces agricoles.

Il faut tout de même faire attention à plusieurs écueils sur lesquels pourrait buter la mise en œuvre des résolutions. Il reste à savoir si cette cible est déclinable telle quelle partout : les Pays-Bas auraient par exemple bien du mal à remplir ces exigences vu le degré d’artificialisation de leur territoire : les espaces protégés y occupent actuellement moins de 10 % de la surface du pays. Par ailleurs le concept de protection n’est pas bien défini et reste flou : il peut y avoir une tendance à le ramollir pour plus facilement atteindre les objectifs, notamment dans sa version « protection forte ».

Mais l’écueil principal reste pour moi le danger de land sparing vs land sharing : certains pays vont-ils entendre par cette cible que, s’ils protègent 30% de leurs terres et de leurs mers, éventuellement les moins productives, ils peuvent alors faire n’importe quoi ailleurs ? Cette cible pourrait devenir une sorte de feu vert pour continuer des activités destructrices dans les aires non protégées ce qui, inévitablement, dégradera à terme la biodiversité des zones sous protection.

Comment s’assurer que des acteurs économiques mettent en œuvre des engagements pris à l’échelle internationale ? La contrainte réglementaire est-elle plus efficace que la compétitivité de modèles d’affaires plus respectueux du vivant ?

Nous vivons dans une société du quantitatif où les objectifs chiffrés permettent de se faire entendre mais ne sont pas forcément atteints. On empile donc les échecs politiques, que ce soit ceux de la SNB2 ou de l’atteinte du bon état écologique des masses d’eau. Une cible comme la réduction de 50% des risques liés aux pesticides (et pas des quantités de pesticides

utilisés) me semble inatteignable d’ici 7 ans, même si elle est très pertinente sur le fond. Par ailleurs, l’impact de l’agriculture sur la biodiversité ne se réduit pas à la question des pesticides, l’homogénéisation du paysage étant par exemple un facteur majeur qu’il faudrait prendre en compte. Cet objectif des 50 % est ambitieux et correct sur le plan scientifique, mais il semble difficile de l’atteindre sans contrainte.

Cette question de la contrainte est centrale, elle renvoie aux limites d’une approche politique purement incitative. Les mécanismes contraignants internationaux sont des exceptions, pas toujours suivis d’autant d’effets que prévu, mais tout de même plus efficaces. Cette nouvelle COP risque donc de ressembler à la COP21 sur le climat qui était un accord cohérent, pertinent et novateur de mon point de vue mais qui pour l’instant ne fonctionne pas. Le principe de revoyure est le même pour toutes les conventions internationales, c’est l’objet même des COP, dans le cadre du climat il devait être assorti d’une montée en ambitions à chaque rendez-vous ce qui est astucieux, mais les résultats concrets sont décevants.

Je crois pour ma part à la vertu de la mise en synergie de la contrainte et de la connaissance. La contrainte peut passer, par exemple, par la fiscalité et l’obligation de publication d’informations plus engageantes pour les entreprises que ce qui est demandé aujourd’hui au titre de la RSE. Il faut également former les populations et tous les acteurs, et donner des moyens de pression aux citoyens. Cette voix citoyenne, démocratique et non violente, se manifeste via les militants des ONG, des syndicats. On se méfie encore trop de ces acteurs alors qu’on devrait, de mon point de vue, les considérer comme un soutien indispensable aux pouvoirs publics désireux d’entreprendre une véritable transition écologique de la société. Il est même nécessaire de mieux les financer, pourquoi pas de la même manière que l’on finance les partis politiques, à l’aide de fonds publics.

La contrainte réglementaire est-elle plus efficace que la compétitivité de modèles d’affaires plus respectueux du vivant ?

Les deux me semblent complémentaires. Il y’a même une connexion assez forte entre compétitivité et contrainte, cela dépend de l’assiette sur laquelle on applique cette contrainte. Les chefs d’entreprise ne sont pas forcément contre la contrainte,

puisque’elle permet de faire porter de manière égale la charge environnementale. Les entreprises sont alors toutes en même position de compétitivité, toutes égales devant le même enjeu. Les taxes carbone aux frontières européennes ou l’interdiction de la déforestation importée en sont un bon exemple et devraient s’étendre à d’autres produits et d’autres milieux.

On constate qu’il y a eu un intérêt plus important pour la biodiversité ces dernières années. Quels sont les facteurs décisifs selon vous d’incitation à la prise en compte de la biodiversité au sein des activités économiques ?

Les acteurs économiques doivent admettre que prendre à bras le corps le problème dès maintenant, c’est accroître sa compétitivité pour demain, compétitivité en termes strictement techniques et économiques, mais aussi en termes d’image et de responsabilité sociale assumée. C’est faire d’une catastrophe une force.

Il y’a des solutions très faciles techniquement, à effet immédiat, et pourtant on les déploie lentement, trop lentement. Par exemple, réduire de 30% la consommation de produits animaux à l’échelle mondiale c’est libérer environ un quart des surfaces continentales. On voit donc que sur le domaine agricole on a des leviers immédiats, d’autant que la biodiversité répond encore assez bien à l’allègement des pressions. La question n’est donc pas technique, elle est avant tout sociale et économique et, dans le cas de l’élevage, elle demande une stratégie de soutien financier au changement ambitieuse et immédiate.

Le potentiel d’innovation et de créativité de la catastrophe écologique n’est pas totalement perçu : on est en train d’essayer de gérer au mieux le monde tel qu’il est alors que les changements en cours ne seront pas réversibles si nous restons sur la même trajectoire. Il faut déjà se poser la question du monde en 2050, celui que nous souhaitons en fonction de ce qui est désormais impossible, sinon on continuera à penser et à agir comme aujourd’hui, de manière démodée.

Quel pourrait être le rôle de la recherche aujourd’hui pour appuyer la prise en compte de la biodiversité dans les activités humaines ?

La recherche a un rôle très important à jouer. La première étape est d’aller plus loin dans la synthèse des connaissances disponibles pour comprendre les processus en cours. Le concept de biodiversité n’est par exemple pas toujours bien compris des décideurs qui n’en perçoivent pas toute la richesse et toute la complexité. Certains indicateurs l’expriment mieux que d’autres, comme le degré de diversité des espèces ou l’hétérogénéité spatiale. Si l’on arrivait à bien communiquer ces connaissances, on aboutirait à des cadres d’action plus pertinents.

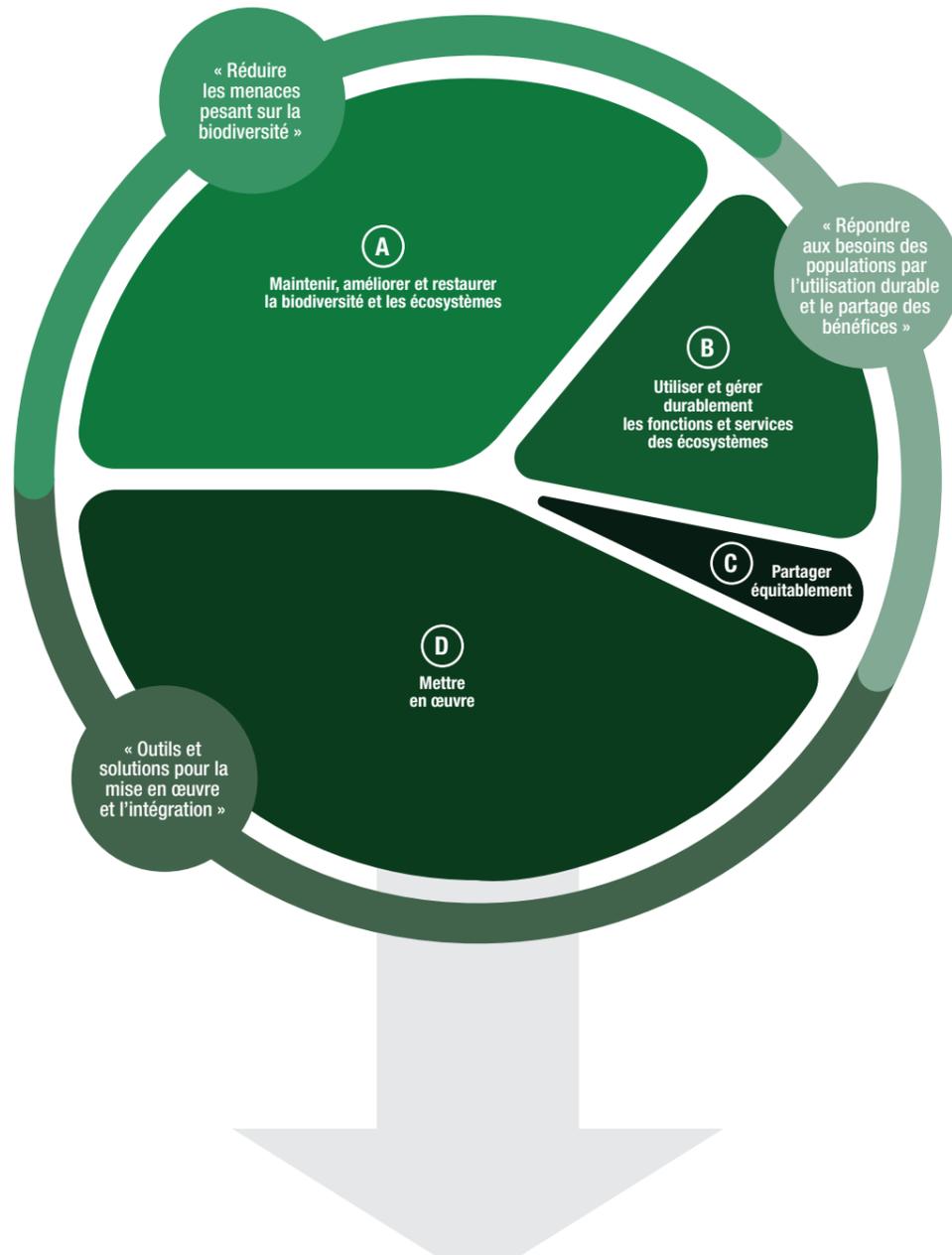
Il y’a deux écueils à éviter : il est impossible de tout mesurer tout le temps, et il faut sortir d’une vision unidimensionnelle de tel ou tel environnement. L’agriculture de ces dernières décennies a simplifié, voire oublié la complexité du vivant, c’est pour cela qu’elle contribue fortement à la catastrophe écologique : c’est exactement ce qu’il faut éviter. Le défi intellectuel et pratique des décennies à venir est celui de la complexité. On doit s’habituer à gérer 36 000 enjeux et 36 000 questions qui sont tous connectés.

Il est donc nécessaire de développer une vision intégrative avec des indicateurs adaptés. Je plaide en ce sens pour la mise au point d’outils de mesure scientifique et concrète de la résilience : c’est le genre de question de recherche que les pouvoirs publics devraient financer massivement, sans procédures compliquées d’attribution des fonds. La recherche française est sous-financée et mal armée pour faire face aux questions de transition écologique. Il faut rééquiper les universités et les centres de recherche : pour l’instant, on manque d’argent, donc on manque de bras.

LE CADRE EN GRAPHIQUE

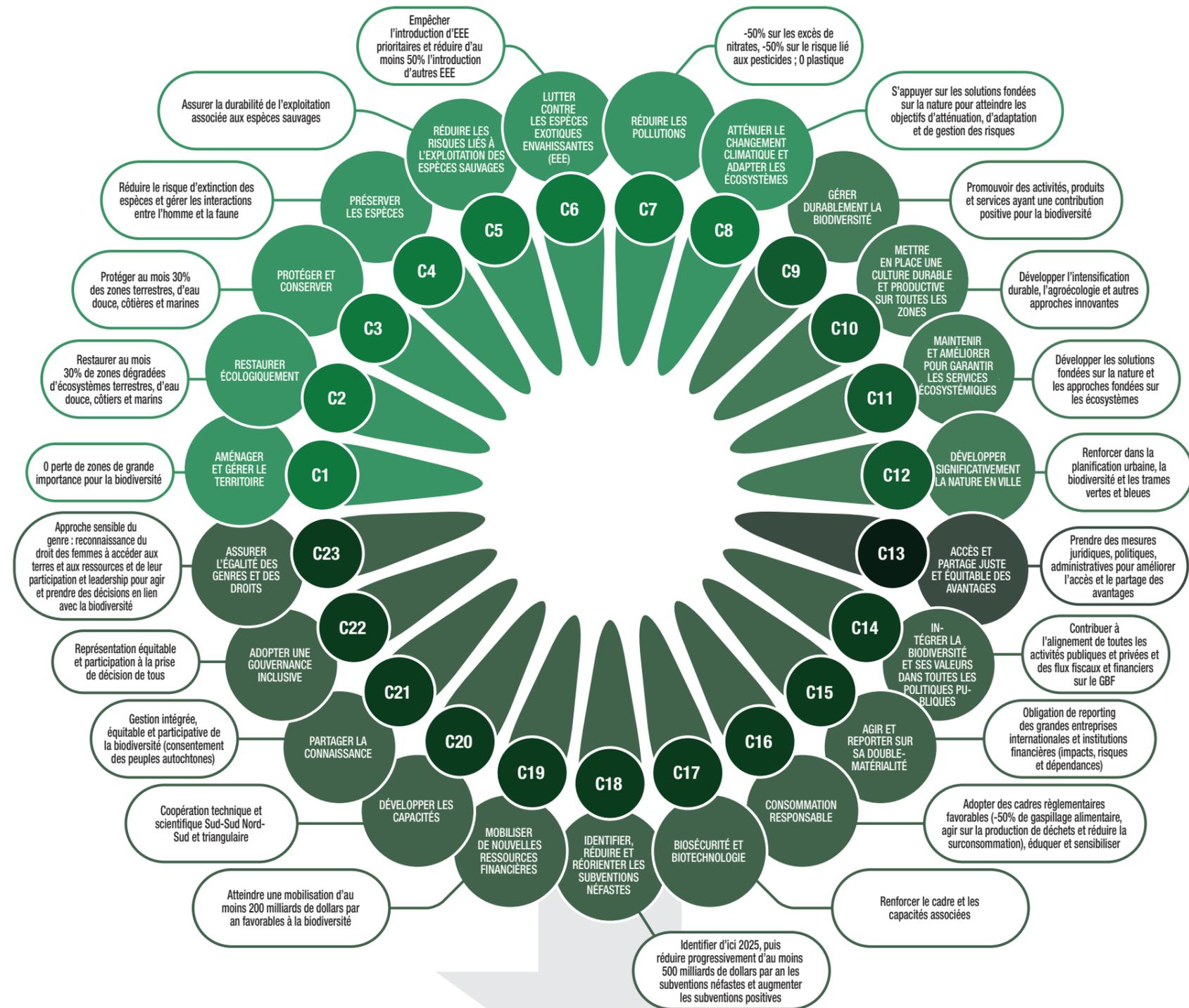
DES CIBLES À L'HORIZON 2030

DES OBJECTIFS À L'HORIZON 2050



LA VISION 2050 DU CADRE MONDIAL :

Un monde en harmonie avec la nature où la biodiversité est appréciée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, ce qui permet de maintenir les services écosystémiques, de préserver la santé de la planète et de procurer des avantages essentiels à tous les peuples.



LA MISSION 2030 DU CADRE MONDIAL :

Prendre des mesures urgentes pour enrayer et inverser la perte de biodiversité afin de mettre la nature sur la voie de la reconstitution dans l'intérêt des personnes et de la planète en conservant et en utilisant durablement la biodiversité, et en assurant le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, tout en fournissant les moyens de mise en œuvre nécessaires.



LAND USE



DIRECT EXPLOITATION OF ORGANISMS

COP15 : MAINTIEN DU STATU QUO OU ACCORDS HISTORIQUES ?

DÉPASSER AICHI ET REDONNER UN NOUVEAU SOUFFLE

Depuis 1992 et le sommet de la Terre à Rio sont organisées tous les deux ans des Conférences des Parties (COP) pour la biodiversité. Dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), signée par 196 Etats-Parties mais non ratifiée par les Etats-Unis, les COP permettent l'adoption de cadres internationaux juridiquement contraignants qui visent à la conservation, l'utilisation durable et le juste partage de la diversité biologique.

Un Plan stratégique mondial pour la biodiversité pour la période 2011-2020, avec 20 objectifs, avait été adopté lors de la COP10 de la CDB en 2010 à Nagoya (préfecture d'Aichi au Japon). Malheureusement, la CDB a souligné dans son [Global Biodiversity Outlook de 2020](#) qu'aucun de ces 20 objectifs dits d'Aichi n'a été pleinement atteint sur la période. Les moyens mobilisés, y compris financiers, pour la mise en œuvre des différentes cibles et la précision des objectifs et indicateurs associés pour suivre cette mise en œuvre sont souvent identifiés comme des causes importantes de cet échec mondial.

L'effondrement de la biodiversité est bien documenté par les travaux de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et ne ralentit pas. Le sujet bénéficie cependant d'une meilleure exposition dans l'opinion publique et auprès des acteurs économiques qu'il y a une dizaine d'années. La COP15, reportée de deux ans à cause de la crise COVID, avait pour mission de poser un nouveau cadre mondial pour la décennie post-2020 et de dépasser les difficultés rencontrées par les objectifs d'Aichi en permettant la fixation d'objectifs et de cibles précis pour enrayer l'érosion de la biodiversité.

NOUVELLES AMBITIONS, NOUVEAUX ACTEURS

A l'approche de la dernière ligne droite des négociations, nombreux étaient ceux qui poussaient à la signature d'un accord ambitieux. Parmi ces acteurs, les entreprises, et en particulier des groupes d'entreprises fédérés pour promouvoir la prise en compte des enjeux biodiversité, ont joué un rôle stratégique.

Les COP précédentes étaient restées dans la confidentialité du monde scientifique et politique, mais l'identification de leviers de financements privés et la prise de conscience de l'importance de l'intégration de la biodiversité dans les activités économiques ont largement contribué à une redéfinition des moyens d'actions. Les défenseurs historiques de la biodiversité, en particulier scientifiques et ONG, ont ouvert le cercle à ceux qu'elles considèrent souvent comme les responsables d'un modèle économique extracteur et destructeur pour changer la donne grâce à leurs sources de financement. Cette COP15 a donc débouché sur un dialogue porteur de nouvelles ambitions et surtout de nouveaux moyens.

Cette première participation massive des entreprises et du monde de la finance a permis :

- De préparer les positions des négociateurs nationaux en amont et d'affiner les attentes sur les cibles économiques ;
- De créer un momentum lors de la dernière ligne droite de négociation à Montréal en mettant en scène des engagements concrets d'entreprises dans le cadre d'événements publics en marge des sessions de négociations.

L2 5 CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ DE KUNMING À MONTRÉAL (GBF) : description des 4 objectifs et 23 cibles	L2 6 CADRE DE SURVEILLANCE DU CADRE MONDIAL POUR LA BIODIVERSITÉ DE KUNMING-MONTRÉAL : méthodologies, mécanismes de suivi et détail des indicateurs proposés pour atteindre les objectifs du GBF	L2 7 MOBILISATION DES RESSOURCES : dispose les principes de coopération et la déclinaison des cibles en stratégies nationales	L2 8 MÉCANISMES DE PLANIFICATION, DE SUIVI, DE RAPPORT ET D'EXAMEN : détail du programme des futurs COP et des modes d'implémentation des stratégies nationales	L2 9 INFORMATIONS SUR LES SÉQUENCES NUMÉRIQUES DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES : acte le partage de ces informations entre les pays partis prenants	L3 0 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DÉVELOPPEMENT ET COOPÉRATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE : création d'un fond au sein du Fonds Mondial pour l'Environnement, d'un Technical Group Ad Hoc pour l'analyse des indicateurs de suivi et déclinaison à l'échelle nationale des plans de financement
--	--	---	---	---	---

Nouveau cadre mondial post-2020 (GBF) et décisions complémentaires adoptées lors de la COP 15 à Montréal

Les entreprises n'ont bien évidemment pas remplacé les Etats-Parties et se sont contentées d'appuyer un processus de négociation déjà en route et dont l'étalement sur plusieurs années a probablement permis d'embarquer d'autant plus d'acteurs. Leurs communications ont aussi eu pour effet de partager plus largement l'évènement au grand public, mais aussi d'influencer les processus de négociation de manière décisive comme pour la cible 15.

UN NOUVEL ACCORD « HISTORIQUE » ?

Toutes les conditions étaient donc réunies pour que la COP 15, dont la phase finale s'est déroulée du 7 au 19 décembre 2022 à Montréal, aboutisse à un cadre mondial pour la préservation de la biodiversité, le Global Biodiversity Framework (GBF). Ce nouveau cadre, constitué de 4 objectifs à l'horizon 2050 et 23 objectifs à échéance 2030, est salué pour ses ambitions chiffrées, à l'image du 30 par 30 (30% de protection des mers, 30% de protection des terres d'ici 2030) qui en est l'une des cibles phare. Cet accord matérialise également des avancées politiques et sociales, il fait par exemple de nouveau référence aux peuples autochtones (cibles 1,3,5,9,19,21 et 22) et introduit des mentions aux droits des femmes (cibles 22 et 23).

Mais ce qui le différencie des objectifs d'Aichi et du cadre précédent, c'est surtout son mécanisme de suivi précis par cinq autres décisions complémentaires (voir ci-contre). C'est l'ensemble de ces décisions qui assureront actions et révisions du cadre pour ces dix prochaines années.

UN CADRE ENCORE IMPRÉCIS

Bien que le GBF ait été majoritairement salué et considéré comme historique – toute proportion gardée quant à sa médiation largement plus faible en comparaison des COP climat – il n'en demeure pas moins quelques absences et imprécisions qui laissent planer des zones d'ombres sur la mise en œuvre de cet accord et son impact.

DES ABSENCES

Du côté des absences, on note par exemple que des secteurs particulièrement problématiques pour les enjeux qu'ils soulèvent pour la biodiversité, comme la pêche industrielle ou l'élevage animal, n'ont pas été clairement mentionnés dans le cadre.

Les cibles 14 et 15 qui concernent les activités économiques se sont par ailleurs concentrées sur le reporting sans parvenir à inscrire d'obligations d'intégration de la biodiversité dans les stratégies des acteurs pour transformer significativement les pratiques. On peut aussi mentionner à ce titre la baisse d'ambi-

tion de la cible 15 qui concernait dans l'avant-projet « toutes les entreprises (publiques et privées, grandes, moyennes et petites) » et une « diminution de moitié au moins [d'ici 2030] de leurs impacts négatifs ».

Par ailleurs, il existe un enjeu important lié à l'absence de définition commune pour certains termes employés dans les différentes cibles. C'est par exemple le cas de l'objectif du 30 par 30 (cible 3) : les aires protégées ne font pas l'objet de ce stade d'une définition précise et agréée au niveau international. Sur ce seul point, sont à prévoir de fortes tractations diplomatiques mêlant préservation d'intérêts économiques et baisse du niveau d'ambition de l'application du 30x30. En témoigne l'exemple des propositions de la Commission Européenne en février 2023 sur l'élimination progressive du chalutage de fond dans les Aires Marines Protégées qui semblaient s'inscrire dans la continuité de cet objectif. Certains Etats membres, et en particulier la France, ont exprimé leur opposition à ce plan d'action qui ne proposera que des orientations non contraignantes.

DES PRÉCAUTIONS DE LANGAGE

Le texte des différentes composantes du GBF laisse également des espaces de manœuvre et de liberté vis-à-vis de des engagements. C'est certainement le résultat d'un processus de négociation entre Parties qui vise à l'adoption d'un texte au consensus.

L'usage fréquent d'expressions relativement floues telles que « substantially/significantly increase » (sept occurrences) est une précaution usuelle dans les grands textes internationaux. Un participe comme « accordingly » permet par exemple de rapporter une ambition non plus au cadre mais à celui qui la porte. La citation « Significantly increasing domestic resource mobilization [...] according to national needs, priorities or circumstances » s'accorde ainsi au particulier du pays qui mettra en œuvre la cible 19. Il revient donc à chaque pays de définir lui-même un niveau d'ambition qui pourrait être nul ou peu significatif en fonction de l'agenda politique des gouvernements en place.

On peut notamment relever des tensions internes, issues des piliers de la CDB et traduites au sein des objectifs. La cible 9, qui s'attache à la réponse aux besoins des populations par l'utilisation durable des espèces sauvages rentre en tension avec la cible 4 consacrée aux pratiques de conservation et de gestion durable in situ et ex situ des espèces indigènes, sauvages, domestiquées et menacées. Plus simplement, les deux cibles renvoient face à face la nécessité de préserver (cible 9) et un droit à s'approvisionner (cible 4). C'est là l'expression de la difficulté collective à définir un mode d'approvisionnement durable qui corresponde à la satisfaction universelle des besoins d'approvisionnement. A titre d'exemple, 11 % de la population mondiale souffre encore de malnutrition (IPBES, 2019) alors qu'on estime que 931 millions de tonnes de nourriture, soit 17 % de la nourriture totale disponible pour les consommateurs aurait été gaspillée sur la seule année 2019 (UNEP, 2021).

DES INCERTITUDES

Si de nombreux indicateurs ont été évoqués, aucun n'a encore été fixé définitivement, il faudra pour cela attendre la COP16, en cause : l'absence à ce stade de consensus autour d'un nombre restreint d'indicateurs. Il n'existe pas non plus de scénarios de référence clairement identifiés dans l'accord : les négociations relatives à la CDB s'appuient bien sur les scénarios de l'IPBES pour poser les bases scientifiques du débat, mais ces scénarios restent des documents de travail et ne sont pas cités dans le GBF ou dans les indicateurs de suivi proposés par le Monitoring Framework. Cette COP a souvent été comparée à l'Accord de Paris, elle ressort pourtant sans véritable scénario unique comparable aux 1,5°C de la COP21 pour le climat. Un nombre restreint d'outils et de scénarios ont permis d'harmoniser l'action climatique, la profusion d'indicateurs proposés à la COP15 entraîne le risque d'éparpiller l'action biodiversité en limitant la possibilité d'un suivi précis et holistique.

Il demeure donc une grande incertitude autour des indicateurs de suivi et des métriques qui les sous-tendent. Si certains d'entre eux comme le Mean Species Abundance (MSA ou abondance moyenne des espèces) ont été proposés, aucun n'a encore été définitivement adopté.

UNE QUESTION DE VOLONTÉ ?

L'avenir de cet accord repose encore sur le bon vouloir des Etats. [Le rapport d'information du Sénat sur la COP15](#) souligne ainsi que « la mise en œuvre de ce cadre s'appuie sur une logique de subsidiarité, décentralisée au niveau national, ce qui donne aux États le choix des voies, des instruments et des moyens pour préserver la biodiversité ».

C'est en effet aux Etats de décliner les grandes orientations en objectifs concrets dans leurs stratégies nationales. Le cadre de Kunming-Montreal n'introduit qu'un agenda de suivi et des mécanismes de transparence ; il ne statue pas en revanche sur une quelconque possibilité de sanction ou de rectification des stratégies qui s'éloigneraient des ambitions exprimées dans l'accord.

La crédibilité du GBF dépend donc encore de deux éléments qui seront cruciaux à l'avenir :

- Chaque Etat doit faire preuve d'un niveau d'ambition suffisant ; cette ambition lui est propre dans la mesure où elle ne pourra pas être sanctionnée par les autres Parties.
- Le suivi des indicateurs doit être d'autant plus fiable que c'est le seul mécanisme d'influence politique permis par cet accord.

MAIS AUSSI DES VICTOIRES !

Une grande partie des cibles restent scientifiquement pertinentes et relèvent d'une véritable volonté politique. La cible 30 par 30 (Cible 3) ou la cible concernant les risques liés aux pesticides (Cible 7) représentent de véritables avancées internationales avec des objectifs bien définis et atteignables.

De « l'arbre de Noël où chacun a accroché sa décoration » que dénonçait avant le meeting de Montréal [Basile Van Havre](#), co-président du groupe de travail à composition non-limitée dans le cadre duquel les négociations du GBF ont été conduites, est finalement ressorti un texte cohérent qui fixe des orientations pour l'action des acteurs à tous les niveaux.

La dernière ligne droite a par exemple profité à certaines cibles dont les ambitions ont été revues à la hausse : la cible 2 ne prévoyait dans le projet de cadre la restauration que de 20% des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres ; le texte cadre passe lui à au moins 30% d'ici 2030.

ALORS, TOP OU FLOP ?

Basile Van Havre qualifiait à la fin des débats la COP de « début d'un commencement » : elle marque en effet le coup d'envoi d'une décennie décisive où chaque nouveau rendez-vous international lèvera partiellement le voile sur les vraies ambitions des partenaires mondiaux. Si les objectifs annoncés marquent un véritable tournant, c'est bien dans l'interprétation lors de la mise en œuvre de chaque cible par chaque Partie, au détour de chaque formulation et de chaque virgule que se cache encore l'avenir de ce texte. Il s'agira maintenant pour les différents acteurs de se saisir de ce cadre mondial et pour les Parties de traduire les objectifs et cibles dans les politiques publiques nationales.

CIBLE 14 | ANALYSE DES CIBLES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES



“Ensure the full integration of biodiversity and its multiple values into policies, regulations, planning and development processes, poverty eradication strategies, strategic environmental assessments, environmental impact assessments and, as appropriate, national accounting, within and across all levels of government and across all sectors, in particular those with significant impacts on biodiversity, progressively aligning all relevant public and private activities, fiscal and financial flows with the goals and targets of this framework.”

EN BREF

Cette cible 14 pose avant tout un principe politique, celui de la pleine intégration de la biodiversité et de ses valeurs⁽¹⁾ dans les processus de décisions gouvernementales. Elle introduit en cela les cibles 15 et 16, les trois cibles devant être comprises à des échelles successives : dans la prise de décision au niveau des politiques publiques (cible 14), des entreprises (cible 15) et des citoyens (cible 16).

La cible 14 peut donc être comprise comme le bloc supérieur de la hiérarchie des normes qui s'applique au sein du cadre mondial. En se faisant le relais d'une intégration aussi ambitieuse de la biodiversité cette cible appelle les Etats à prendre toute latitude et responsabilité dans l'organisation globale de la déclinaison des cadres d'action : mise en place de politiques publiques et de réglementations, nouvelles Stratégies nationales et plan nationaux d'actions pour la biodiversité (SPNABS), réforme des systèmes de comptabilité, alignement de toutes les activités sur le présent cadre, etc.

UNE CIBLE AUSSI AMBITIEUSE QU'IMPRÉCISE

La cible affirme un principe d'alignement de toutes les politiques publiques et activités privées avec le reste du GBF (« aligning all the relevant public and private activities, fiscal and financial flows with the goals and targets of this framework »). Cette exigence et sa mise en œuvre concrète demeurent complexes pour au moins trois raisons :

- Les risques de conflits entre préservation de la biodiversité et prospérité économique ne sont pas mentionnés. Il n'y a donc pas de primauté de l'un sur l'autre, de telle sorte que l'objectif d'alignement pourrait se transformer en simple prise en compte.
- Quels sont les “sectors [...] with significant impacts on biodiversity”? La cible reste volontairement floue sur les secteurs concernés au premier chef. Elle ne mentionne ni l'agriculture intensive ni la pêche industrielle. Or, la plupart des secteurs reposent sur la biodiversité, soit très directement (agriculture, pêche) soit par le truchement de dépendances directes ou indirectes. Ainsi, à l'échelle mondiale nombreux sont les travaux qui documentent les secteurs prioritaires. La cible laisse donc entrouverte la possibilité de ne pas prendre en compte certains secteurs.

- La cible ne comporte aucune approche opérationnelle : elle ne se prononce pas sur les actions à mettre en œuvre pour intégrer la biodiversité. Des lignes directrices telles que celles de la “mitigation hierarchy” ou bien le principe du “do no harm” auraient par exemple pu introduire une échelle de valeurs ou une base d'ambition méthodologique, minimale et atteignable pour chaque Partie.

QUEL SUIVI ?

Difficile pour une cible aussi large et non quantifiée de trouver des indicateurs de suivi vraiment pertinents : elle reste en ce sens largement sujette à interprétations et l'accord consacré à la surveillance des mécanismes de planification et de suivi témoigne déjà de l'absence d'indicateur de référence et d'indicateurs complémentaires relativement parcellaires]. Cette cible semble donc consacrer une pierre angulaire symbolique dont la dimension déterminante restera à l'appréciation de chaque Partie, sans probablement que la COP 16 ne permette de progresser significativement sur ce point.

DE L'IPBES AU GBF : LA THÉORIE DU CHANGEMENT

Dans la continuité des analyses proposées par la Fondation pour la recherche sur la biodiversité ([FRB](#)), on peut souligner que cette dimension symbolique que revêt la cible 14 permet d'introduire une philosophie générale capable de faire écho aux appels de la part de l'IPBES quant à la mise en place de « changements transformateurs » ([IPBES](#), 2019). Changements que peuvent venir appuyer des mesures leviers, c'est-à-dire, pour reprendre les termes de l'IPBES des « approches de gouvernance intégrées, adaptatives, éclairées et inclusives comprenant des combinaisons de politiques intelligentes appliquées en particulier aux points d'appui ». C'est cet ensemble de mesures cherchant à ne plus seulement s'attacher aux facteurs de pressions directs mais aussi aux facteurs de pressions indirects qu'inaugure cette première cible des « Outils et mesures pour la mise en œuvre et l'intégration », dans la continuité des considérations de Donnell Meadows au sein de sa théorie des systèmes (1997). On peut ainsi reconnaître à cette cible qu'elle s'attache à rappeler le rôle et la responsabilité de chaque Etat en tant qu'acteur décisif – à l'intersection de la réflexion sur la complexité du fonctionnement des sociétés et l'action en faveur du vivant.

(1) Ces valeurs peuvent être d'usage et de non-usage, donc pas seulement des valeurs économiques : c'est une des avancées notables de ce nouveau cadre.

CIBLE 15 | ANALYSE DES CIBLES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES



“Take legal, administrative or policy measures to encourage and enable business, and in particular to ensure that large and transnational companies and financial institutions:

(a) Regularly monitor, assess, and transparently disclose their risks, dependencies and impacts on biodiversity, including with requirements for all large as well as transnational companies and financial institutions along their operations, supply and value chains and portfolios;

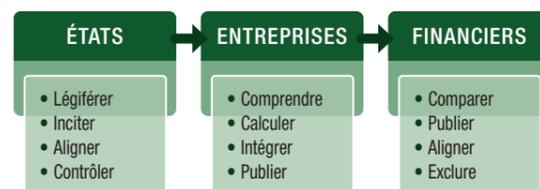
(b) Provide information needed to consumers to promote sustainable consumption patterns;

(c) Report on compliance with access and benefit-sharing regulations and measures, as applicable; in order to progressively reduce negative impacts on biodiversity, increase positive impacts, reduce biodiversity-related risks to business and financial institutions, and promote actions to ensure sustainable patterns of production.”

EN BREF

C'est la cible la plus importante pour les acteurs économiques. Elle pose les bases d'un reporting environnemental pour les entreprises et les acteurs financiers à l'échelle mondiale et amorce la question de l'alignement des acteurs privés avec les ambitions du GBF. Précédent historique, cette cible ouvre la porte à une meilleure compréhension des impacts sur, et des dépendances à, la biodiversité par ces acteurs, une meilleure prise en compte des risques auxquels ils sont exposés et une meilleure transparence sur ces enjeux. Très attendue par les acteurs du secteur privé elle fait aussi écho aux récentes poussées réglementaires françaises et européennes (Taxonomie verte, Corporate Sustainability Reporting Directive ou CSRD, Sustainable Finance Disclosure Regulation ou SFDR, etc.).

Cette cible fait écho à la nécessité d'inclure la biodiversité dans tous les processus de décision, et encourage la prise en compte stratégique de la biodiversité au sein même des structures de gouvernance privées.



UN APPEL D'AIR MÉTHODOLOGIQUE

La cible 15 généralise des exercices de reporting mais ne statue pas sur la nature des informations qui devront être publiées. Il va donc s'en suivre un grand appel d'air méthodologique pour qu'Etats et entreprises trouvent des indicateurs à la fois scientifiquement pertinents et manipulables par des non experts.

Cette problématique est similaire à celle qui s'applique à l'ensemble des cibles dont les indicateurs seront revus par le Groupe technique Ad Hoc: la CBD n'a pas encore tranché sur un certain nombre d'indicateurs, et il faudra donc attendre la COP16 pour que sortent du lot des méthodes communes à tous les Etats. Alors que des acteurs appelaient à l'inclusion d'un indicateur de référence pour permettre de jalonner dès maintenant les bases d'un tel reporting, notamment une métrique de référence commune, force est de constater que la communauté internationale a décidé de se laisser deux ans de plus pour discuter de cet enjeu.

UNE CIBLE NON CONTRAIGNANTE

Plusieurs associations et notamment Business for Nature avaient poussé pour une acception plus stricte du rôle des Etats, dont s'est fait écho leur campagne #MakeItMandatory. Plutôt que les verbes « encourage and enable », ils proposaient par exemple les termes « implement mandatory requirements ». La cible n'est donc en l'état qu'une obligation d'encouragement à reporter de la part des Gouvernements, et non une obligation de mise en place des conditions réglementaires d'un reporting obligatoire.

L'INFORMATION SUFFIRA-T-ELLE À LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ ?

Le sous-texte de cette cible, c'est que le partage d'informations, sur les risques, dépendances et impacts liés à la biodiversité, est un levier suffisamment efficace pour que les entreprises et les financiers transforment leur rapport au vivant. Il en découle deux présupposés :

- Pour publier des données, les entreprises doivent d'abord comprendre leurs liens et interactions avec la biodiversité.
- La publicité de ces informations doit ensuite permettre aux marchés de fonctionner efficacement, et donc de potentiellement sanctionner les acteurs les plus en retard ou ceux dont les activités exercent le plus de pressions.

Outre le fait qu'il n'est pas évident que ces données, même si elles se révèlent d'excellente qualité, puissent être prises en compte efficacement par les décideurs financiers ou même les citoyens dans leurs choix de consommation, cette position révèle aussi la difficulté majeure pour cet accord d'inscrire une obligation d'alignement des modèles d'affaires des acteurs privés vis-à-vis du reste du cadre.

Pour résumer, cette cible laisse aux marchés et éventuellement aux consommateurs le soin de ratifier des modèles d'affaires ou de les exclure du champ de l'économie [de les « délaisser » pour reprendre l'expression consacrée]. Elle consacre à bien des égards le rôle des données extra-financières au sein des décisions de consommation et d'investissement, alors même que les limites de telles informations ont été souvent décrites. Une question demeure, le marché sera-t-il en mesure d'œuvrer de lui-même pour « vivre en harmonie avec la Nature » d'ici 2050 en s'emparant de ce seul objectif ?

CIBLE 18 | ANALYSE DES CIBLES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES



“Identify by 2025, and eliminate, phase out or reform incentives, including subsidies, harmful for biodiversity, in a proportionate, just, fair, effective and equitable way, while substantially and progressively reducing them by at least 500 billion United States dollars per year by 2030, starting with the most harmful incentives, and scale up positive incentives for the conservation and sustainable use of biodiversity.”

EN BREF

Les Etats subventionnent chaque année les industries néfastes (i.e., énergies fossiles, agro-industrie, pêche et foresterie industrielle). Dans le contexte du GBF, ils s'engagent à réduire ces subventions de 500 milliards par an d'ici 2030. Cette cible va principalement toucher le secteur agricole, fortement subventionné à travers le monde, et notamment au sein de l'Union Européenne.

UN EFFORT À RÉPARTIR

Outre le fait que la cible 18 ne définit pas précisément le partage des efforts entre les Parties, elle prévoit également une phase d'identification des subventions néfastes d'une durée de deux ans, jusqu'en 2025. Cette phase induit que ces deux années risquent d'être sans réduction significative, puisque les subventions néfastes à réduire n'auront pas encore été complètement identifiées. Les cinq années suivantes pourraient également n'être que peu productives : la cible prévoit un objectif d'ici 2030 qui pourrait très bien n'être atteint que de moitié, d'un tiers ou pas du tout lors des années 2026, 2027, 2028 et 2029.

Par ailleurs, la cible appelle également à un changement d'échelle pour les incitations à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité sans que ne soient précisés dans cette cible le niveau à atteindre et la répartition entre Parties. La cible 19 complète donc cette cible en identifiant le montant global de ressources financières à mobiliser de toutes sources sans toutefois préciser la répartition pour toutes les sources.

COMMENT DÉFINIR UNE SUBVENTION NÉFASTE ?

Cet indéfini jette une ombre importante sur la crédibilité de cette cible. Le scope d'activités couvertes par la définition varie notamment en fonction de plusieurs caractéristiques :

- **Subvention directe/indirecte** : les subventions indirectes, comme les subventions à la consommation, seront-elles concernées ? Un bouclier tarifaire par exemple appliqué au gaz sera-t-il considéré comme une subvention néfaste ?

- **Poids du caractère néfaste** : quelle part d'une subvention accordée à une entreprise qui a à la fois des activités néfastes et non néfastes sera prise en compte ? Une autoroute sera-t-elle jugée suffisamment néfaste pour tomber sous le coup de cette catégorisation ?

NON CITÉES PAR LA CIBLE MAIS BIEN CONCERNÉES : PÊCHE INDUSTRIELLE ET AGRICULTURE INTENSIVE

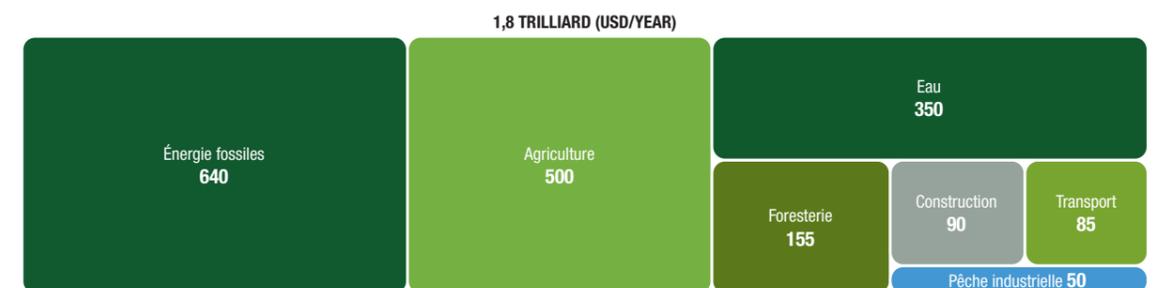
Les subventions néfastes concernent principalement certains secteurs comme l'agriculture intensive et la pêche industrielle qui, malgré leurs très forts impacts sur la biodiversité, ne sont pas directement cités sur la question des subventions néfastes. On peut néanmoins rappeler que la cible 10 est complémentaire à la cible 19 car elle traite frontalement les enjeux liés aux modes de production durable et mentionne à ce titre la pêche et l'agriculture.

La fin de ces subventions pourrait avoir de très fortes conséquences par exemple au sein de l'Union Européenne, dont la Politique Agricole Commune (PAC) est souvent dénoncée pour son soutien à des systèmes agricoles productivistes.

500 MILLIARDS PAR AN, EST-CE SUFFISANT ?

Si c'est bien l'OCDE qui estimait le montant des subventions néfastes à hauteur de 500 milliards annuels, une étude menée conjointement par la B Team et Business For Nature conteste ce chiffre. Après avoir actualisé des chiffres sectoriels qu'ils jugent faussés par la crise COVID, le montant des Environmentally Harmful Subsidies (EHS) atteindrait 1,8 trillion de dollars annuels.

Cette augmentation s'explique aussi par une plus grande marge d'incertitudes. Une grande partie des EHS, notamment celles liées aux industries minières, ne seraient par ailleurs pas prise en compte, faute de données ou de transparence. Les enjeux de disponibilité des données et de reporting seront importants pour le suivi de la mise en œuvre de cette cible.



CIBLE 19 | ANALYSE DES CIBLES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES



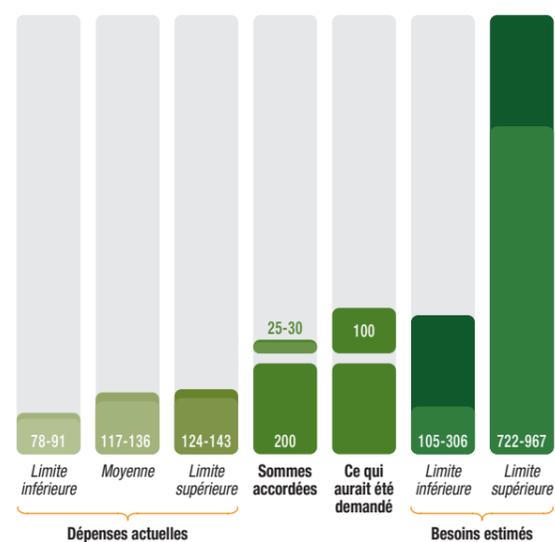
“Substantially and progressively increase the level of financial resources from all sources, in an effective, timely and easily accessible manner, including domestic, international, public and private resources, in accordance with Article 20 of the Convention, to implement national biodiversity strategies and action plans, by 2030 mobilizing at least 200 billion United States dollars per year, including by:

- (a) Increasing total biodiversity related international financial resources from developed countries, including official development assistance, and from countries that voluntarily assume obligations of developed country Parties, to developing countries, in particular the least developed countries and small island developing States, as well as countries with economies in transition, to at least US\$ 20 billion per year by 2025, and to at least US\$ 30 billion per year by 2030; CBD/COP/DEC/15/4 Page 12
- (b) Significantly increasing domestic resource mobilization, facilitated by the preparation and implementation of national biodiversity finance plans or similar instruments according to national needs, priorities and circumstances;
- (c) Leveraging private finance, promoting blended finance, implementing strategies for raising new and additional resources, and encouraging the private sector to invest in biodiversity, including through impact funds and other instruments;
- (d) Stimulating innovative schemes such as payment for ecosystem services, green bonds, biodiversity offsets and credits, and benefit-sharing mechanisms, with environmental and social safeguards;
- (e) Optimizing co-benefits and synergies of finance targeting the biodiversity and climate crises;
- (f) Enhancing the role of collective actions, including by indigenous peoples and local communities, Mother Earth centric actions and non-market-based approaches including community based natural resource management and civil society cooperation and solidarity aimed at the conservation of biodiversity;
- (g) Enhancing the effectiveness, efficiency and transparency of resource provision and use.”

EN BREF

La cible 19 résume la plupart des efforts financiers qui seront consentis par les Etats et les acteurs privés. Elle ne s'arrête toutefois pas là et dessine également les contours de futures politiques économiques et financières, en ajoutant des alinéas qui désignent autant de nouveaux outils (« biodiversity offsets », « payment for ecosystems services », « green bonds » etc.) que de potentiels leviers d'actions (« blended finance », « benefit-sharing mechanisms », etc.).

Cette cible pose les bases financières du nouveau cadre, mais comporte également de nombreux interstices qui pourraient fonctionner comme autant de marges de manœuvre pour les signataires de l'accord.



DE QUOI CES MILLIARDS SERONT-ILS FAITS ?

Les ressources mobilisées annuellement devront atteindre au global, i.e., de toutes les sources, au moins 200 milliards de dollars d'ici à 2030. Comme pour la cible 18, la cible 19 reste relativement floue quant aux étapes avant d'atteindre la cible finale à l'horizon 2030. Quels seront les sommes mobilisées pour les années précédentes ?

Par ailleurs les ressources financières citées par le GBF ne sont pas clairement définies : elles seront composées de flux privés et publics, mais la provenance de ces financements n'est pas encore clairement répartie. Ce manque de précision préfigure-t-il un risque d'éparpillement ? Par exemple, un investissement qui répond aux exigences de la Taxonomie européenne pourra-t-il être considéré comme faisant partie de cet effort général quand bien même la préservation de la biodiversité n'est pas son objectif premier ?

De même, la répartition de l'effort de mobilisation interroge alors que la mobilisation de ressources au niveau domestique sera un levier clé pour atteindre les 200 milliards de dollars annuels à l'horizon 2030. De la même manière qu'avec de nombreuses cibles, ladite cible rappelle l'importance des contributions financières privées (« financial resources from all sources ») mais (i) peine à spécifier ce que seraient des financements privés favorables au sein des indicateurs de références avancés et (ii) ne propose pas de pourcentage de répartition de l'effort entre acteurs privés et acteurs publiques.

DE NOUVEAUX OUTILS FINANCIERS

La cible 19 promeut d'autres formes d'actions comme les actions collectives non rémunérées, y compris celles des peuples autochtones et communautés locales. Elle ouvre également la voie aux acteurs privés et à de nouveaux outils financiers comme les crédits biodiversité ou les paiements pour services écosystémiques (PSE).

La référence aux crédits biodiversité, déjà évoqués par Emmanuel Macron à la COP27 climat de Charm el-Cheikh, pose encore de nombreuses questions méthodologiques. La problématique d'équivalence écologique associée à ces exercices soulève des questionnements similaires aux enjeux et controverses qui ont émergé début 2023 autour des crédits carbone. [La récente enquête du Guardian montre bien la difficulté à créer une équivalence entre des projets forestiers de long terme et des titres émis à un instant précis.](#)

ECHANGES NORD-SUD : UNE NÉGOCIATION DÉLICATE ET UN MODE DE FINANCEMENT DISCUTÉ

La coopération Nord-Sud, et en particulier la mobilisation financière au titre de l'aide publique au développement, était l'un des thèmes majeurs de la COP15 et des sessions de négociations préparatoires. Les pays dits « du Sud » demandaient ainsi, dans une prise de parole commune lors de la session de négociation qui s'est tenue à Genève en mars 2022, la [mobilisation annuelle de 100 milliards de dollars](#) d'aide publique au développement dans un premier temps puis 700 milliards de dollars par an d'ici 2030 et la création d'un fonds multilatéral dédié à la mise en œuvre du GBF ou plus largement spécialisé sur la biodiversité. Ces montants étaient particulièrement élevés et très éloignés des niveaux d'aide publique au développement dédiés à la biodiversité constatés par les rapports d'experts. Cependant, ces demandes illustrent l'importance de cette source de financement pour les pays en développement, qui peut en outre jouer un rôle important de levier pour la mobilisation de financements domestiques et privés. La demande d'un nouveau fonds dédié à la biodiversité était appuyée par une critique du fonctionnement du système de financement international de la biodiversité actuel et certainement inspirée par la décision de création d'un fonds multilatéral dédié au climat, le Fonds vert pour le climat, évoquée lors de la COP15 climat de Copenhague en 2009 et adoptée à la COP16 à Cancun en 2010.

La cible appelle finalement à une augmentation des flux financiers internationaux issus des pays développés, et des pays qui sur une base volontaire assument les obligations liées au statut de pays développé, à au moins 20 milliards de dollars par an d'ici 2025 et à au moins 30 milliards de dollars d'ici 2030. Ces financements internationaux seront dirigés vers les pays en développement à travers les institutions bilatérales (e.g., l'Agence française de développement) ou multilatérales (e.g., les banques multilatérales ou régionales de développement ou bien le Fonds pour l'environnement mondial) ou encore un nouveau fonds dédié à la mise en œuvre du GBF qui pourra être créé à la suite de

la COP15 et auquel le GBF ne fait pas directement référence. Les contours de ce nouveau fond ne sont pas encore précis mais il pourrait être rattaché au Fonds pour l'environnement mondial⁽²⁾.

Ce nouveau fond verra-t-il bien le jour et permettra-t-il de mobiliser des financements internationaux significatifs alors que la 8ème reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial s'est conclue avec des ressources en augmentation de plus de 30% et avec des cibles de financements pour la biodiversité largement supérieures à la période précédente ? Ce fonds sera-t-il un levier déterminant pour permettre la mobilisation de financements privés associés à l'aide publique au développement ? Rappelons à ce titre que les négociations sur ses contours vont se poursuivre lors de la COP16 et dans le contexte des organes de gouvernance du Fonds pour l'environnement mondial (le Conseil qui se réunit deux fois par an et l'Assemblée dont les réunions sont tous les quatre ans à la suite de la finalisation du processus de reconstitution).

SYNERGIES CLIMAT-BIODIVERSITÉ : COMMENT S'ASSURER DE LEUR EFFICACITÉ ?

L'alinéa (e) encourage la recherche de co-bénéfices et de synergies avec les financements déjà engagés pour le climat. Bien que ces thématiques puissent trouver des points de convergence grâce notamment au déploiement de solutions fondées sur la nature (SfN), il est important de s'assurer que les dépenses soient correctement fléchées. L'un des plus importants facteurs de pression directs sur la biodiversité est bien le changement climatique. Cette question soulève un enjeu méthodologique majeur : qu'est-ce qu'un projet positif pour la biodiversité ? A partir de quand et par rapport à quel référentiel peut-on établir cette échelle de valeur ? Certains projets climat comme ceux liés aux énergies renouvelables ou à la gestion des forêts peuvent aller à rebours des objectifs biodiversité ; il est donc encore nécessaire de définir des outils et des méthodes de classification qui rendent compte de la valeur biodiversité d'un projet.

Les sommes engagées pour le climat pourraient donc être d'importantes contributions pour permettre l'atteinte de ces 20 milliards de flux internationaux ou plus largement des 200 milliards globaux. Rien qu'en 2021, [les Etats membres de l'UE](#) ont par exemple financé l'action climatique des pays en développement à hauteur de 23,04 milliards d'euros. Des acteurs ont d'ores-et-déjà souhaité se fixer des objectifs de financement en matière climatique avec des co-bénéfices pour la biodiversité, à l'image de celle que l'Agence Française de Développement qui vise au moins 30% de ses financements climat fléchés vers des projets avec des effets positifs pour la biodiversité en plus d'un objectif de 1 milliard d'euros de financements biodiversité à l'horizon 2025 (ce qui représente un doublement en cinq ans). Si certains pourraient y voir un risque de double comptage, la convergence entre les actions en faveur du climat et de la biodiversité représente bel et bien un levier important pour augmenter significativement les flux actuels de financements destinés à la biodiversité pour contribuer à la mise en œuvre du GBF.

(2) Le Fonds pour l'environnement mondial, ou Global Environment Facility en anglais, est opérateur du mécanisme financier de 5 conventions internationales dont la CDB et la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Dans le cadre de la reconstitution actuelle, la 8e dont l'enveloppe globale est de 5,33 milliards de dollars sur quatre années, 36% de ses ressources seront dirigées vers des projets dont l'objectif principal est lié à la biodiversité et 60% des financements alloués sur la période devront avoir des co-bénéfices pour la biodiversité.

LIRE LE CADRE EN MSA : L'APPROCHE GBS DE CDC BIODIVERSITÉ

Les indicateurs seront au centre des débats lors de la prochaine COP 16. Ils serviront à suivre l'avancée des 23 cibles du GBF, mais auront aussi une aura plus large : ils deviendront des références méthodologiques à partir desquelles une grande partie des actions et des politiques biodiversité devront s'aligner. Ces mêmes indicateurs doivent également remplir un double objectif ; celui de la synthèse de l'opérabilité. C'est une phrase souvent entendue, la biodiversité souffre de ne pas avoir un indicateur aussi fiable et universel que la tonne équivalent carbone. Voilà d'ailleurs plusieurs années que certains travaillent à la création d'une métrique unique, comme la WWF et son indice Planète Vivante créé en 1997.

Pour l'équipe du Département Mesure d'empreinte de CDC Biodiversité, interpréter le nouveau cadre mondial post-2020, c'est avant tout estimer l'impact possible de sa mise en œuvre au moyen de l'indicateur de référence caractérisant l'état des écosystèmes : le MSA (Mean Species Abundance)⁽³⁾.

Plus qu'à comprendre l'impact général du cadre, les données ci-dessous nous servent avant tout à saisir le potentiel de réduction de chaque cible : c'est en fonction de la distribution entre cibles que nous vous invitons à les lire. Bien que ces chiffres soient encore provisoires et en cours de revue par des experts, ils donnent une première idée du potentiel de réduction des impacts de celles-ci.

LE CHOIX DES CIBLES

Seules sept cibles ont été retenues pour l'analyse. Certaines cibles ne sont pas prises en compte, soit parce qu'elles sont difficiles à évaluer, soit parce qu'elles ne sont pas couvertes par le GBS qui ne prend par exemple pas en compte les espèces exotiques envahissantes à ce stade.

D'autres cibles jouent également un rôle plus transversal ou plus de support. C'est le cas des cibles économiques. La cible 15 par exemple participe à l'atteinte des objectifs de réduction sans pour autant qu'un équivalent en actions directes sur la biodiversité ne soit détaillé.

LA MÉTHODE DE CALCUL

Le calcul est fait cible par cible à partir de deux articles de recherche (Kok et al. 2018, Kok et al.2020) qui mesurent en MSA un potentiel de réduction d'impact grâce à des actions favorables à la biodiversité (un pourcentage d'aires terrestres protégées, l'atténuation du changement climatique à 2°C, la réduction de la pollution, etc.).

L'incertitude est liée à notre interprétation combinée des textes du GBF et des articles de recherche : par exemple pour la cible 7, seule la réduction des émissions de nitrogène a été retenue (seul élément correspondant entre les articles et le cadre), les pesticides et les produits chimiques n'ont donc pas été pris en compte. De même pour la cible 8 qui vise l'atténuation du changement climatique, on part du principe que l'objectif de +2°C est respecté.

(3) Cette unité de mesure permet de capturer l'état de perturbation d'un écosystème. L'abondance moyenne des espèces varie de 0 à 1, où 1 signifie que les écosystèmes sont totalement intacts, et 0 signifie que toutes les espèces d'origine ont disparu (localement disparues).

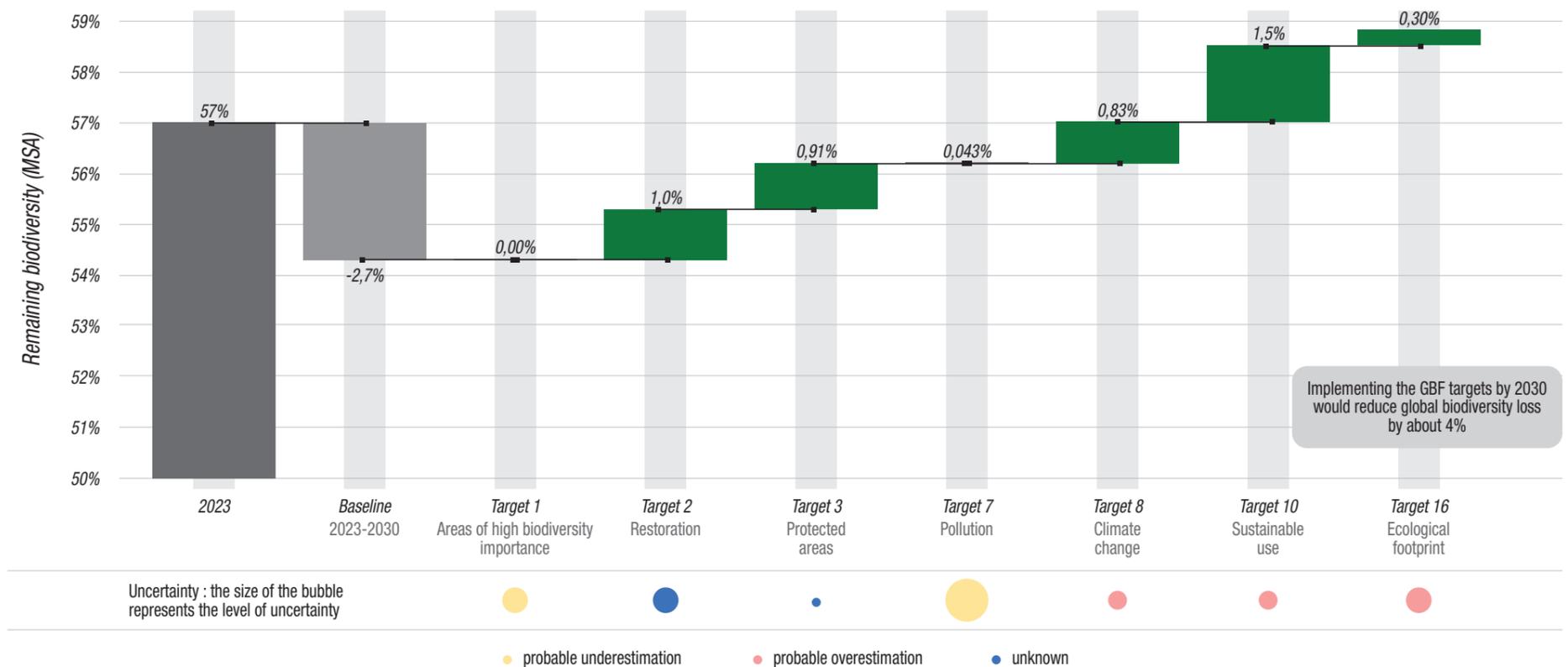


Figure 1 : Il nous reste 57% de biodiversité (stock exprimé en MSA), il a été estimé par le PBL que l'on va perdre autour de 2,7% de ce stock sur la période 2023-2030 : chacune de ces cibles permet de réduire ce taux de perte de X%. La cible 3 sur les aires protégées est par exemple l'une des plus efficaces mais aussi les moins incertaines ; le lien entre aires protégées et diminution de l'érosion étant bien documenté.

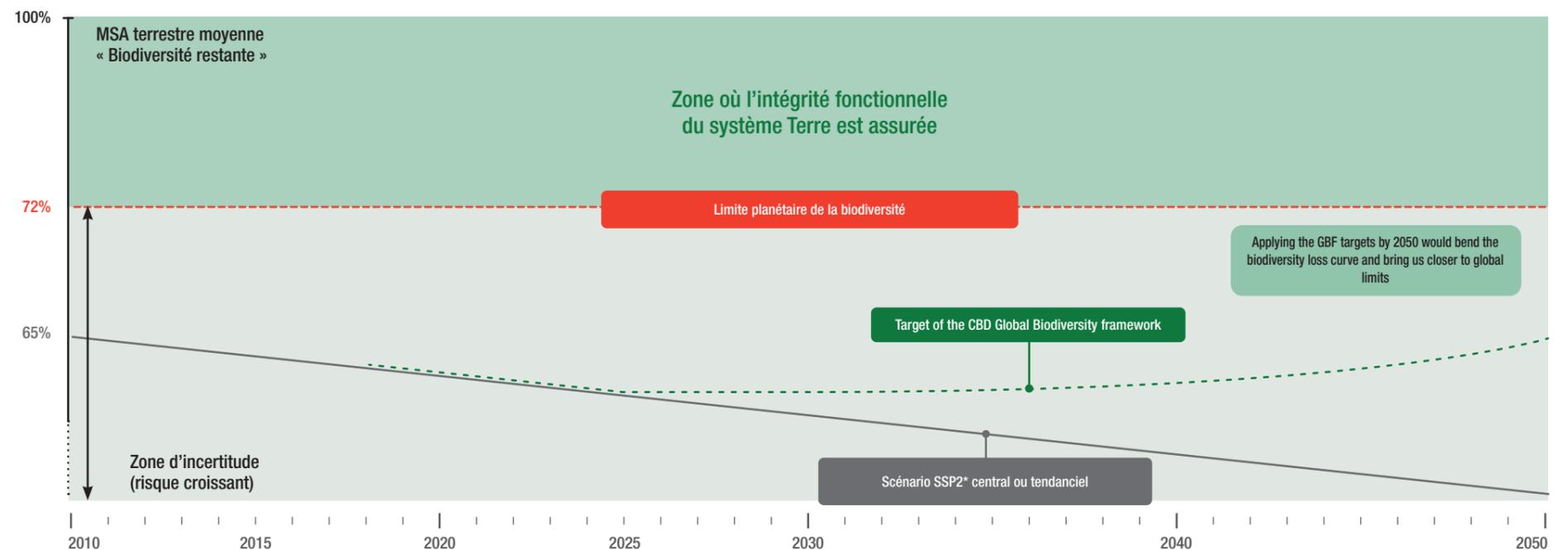


Figure 2 : si l'on étend l'impact des cibles jusqu'à 2050, la courbe de perte de biodiversité s'infléchit sans revenir dans le safe operating space.

CLIMATE CHANGE

ECONOMIE ET BIODIVERSITÉ RECUEIL DE POINTS DE VUE

Qu'est-ce qui fait la force d'un accord si ce n'est l'engagement de ceux qui s'y lient ?

Pour poursuivre l'analyse des enjeux soulevés par le GBF pour les acteurs économiques, l'équipe de la Mission Économie de la Biodiversité a souhaité recueillir les points de vue d'acteurs présents à la COP15 à Montréal. Venus de tous horizons, aux métiers cœurs différents, tous contribueront à leur échelle à la mise en œuvre du nouveau cadre au sein du monde financier, institutionnel ou celui des entreprises.

Le cadre est encore un objet aux contours flous, sujet à interprétations et à débats. Ce recueil de point de vue en donne une représentation polyphonique autour d'un même constat : il est urgent d'agir.

Hélène Soubelet 24

Directrice générale de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité

« Il n'est pas souhaitable qu'on continue à détruire les écosystèmes [...] au nom du profit de quelques-uns »

Ywan Penvern 25

Partner, Deloitte Climate & Sustainability

« Les cibles couvrent un très large panel de sujets difficiles à intégrer pour des services souvent distincts et pas toujours bien équipés »

François Gauthiez 26

Directeur de l'appui aux stratégies pour la biodiversité

« Le changement d'échelle pour véritablement atteindre les changements transformateurs [...] nécessite une impulsion majeure des acteurs publics »

Pierre Canet 28

Directeur du plaidoyer, WWF France

« Tout va se jouer dans les outils mobilisés »

Nathalie Lhayani 30

Présidente du FIR et Directrice de la politique durable du Groupe Caisse des Dépôts

« Il faut avant tout généraliser la mesure d'empreinte biodiversité »

Sylvie Gillet 32

Responsable du Pôle « Biodiversité et Économie » et Directrice du développement d'OREE,

« Des entreprises, venues en nombre participer à la COP15, font aujourd'hui plus bouger les lignes que les gouvernements »

Arthur Campredon 34

Adjoint au chef du bureau Finance durable, droit des sociétés, comptabilité et gouvernance des entreprises

Éléonore Cécillon

Adjointe à la cheffe du bureau Climat, environnement et agriculture

« Notre système financier est également très vulnérable aux pertes de biodiversité »

Diane Roissard 36

ESG Quant Analyst, La Banque Postale Asset Management

« Il semble nécessaire d'adopter une double approche top-down appuyée d'actions réglementaires ; et bottom-up soutenue par des initiatives sectorielles. »

Antoine Lablée 38

SD Leader for Biodiversity project Sustainability Team, DECATHLON

« L'harmonisation des indicateurs est primordiale avec leur interopérabilité »

Sylvain Vanston 39

Executive Director - Climate Change Investment Research – MSCI

« Ces nouvelles réglementations qui forcent au reporting mènent à des évolutions non pas seulement en termes de reporting mais aussi en termes d'actions. »

Daniele Bufano 40

Sustainability Transformation Director chez Schneider Electric

« Il faudrait [...] réduire les chaînes de valeurs et reterritorialiser les modes de production »

Maelle Pelisson 41

Directrice du plaidoyer - Business for Nature

« Nous ne pouvons pas limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C sans nous occuper de la destruction de la nature, et [...] inverser la dynamique de destruction de la nature sans un climat stable. »



Il n'est pas souhaitable qu'on continue à détruire les écosystèmes [...] au nom du profit de quelques-uns

HÉLÈNE SOUBELET

DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR LA BIODIVERSITÉ



Les cibles couvrent un très large panel de sujets difficiles à intégrer pour des services souvent distincts et pas toujours bien équipés

YWAN PENVERN

PARTNER, DELOITTE CLIMATE & SUSTAINABILITY

Quel rôle ont joué les entreprises et les acteurs financiers dans le cadre de cette COP ? Ce rôle a-t-il été décisif ?

Les entreprises ont principalement un rôle extrêmement important à jouer pour mettre en œuvre les cibles de la COP15, en premier lieu pour diminuer leurs impacts et pour cela intégrer la biodiversité en amont de leurs décisions, ensuite pour protéger et restaurer la biodiversité, sur leurs emprises, tout au long de leurs process, notamment à travers une évaluation et une diminution des risques encourus, et enfin pour s'assurer qu'elles ne promeuvent pas un modèle qui favorise un partage non équitable des ressources naturelles et des services écosystémiques. On parle ici de changer de modèle, il y aura des compromis à faire.

Face à l'effondrement de la biodiversité, des secteurs d'activités vont-ils être amenés à disparaître ? Est-ce, selon vous, souhaitable/ nécessaire ?

Tous les secteurs qui sont allés trop loin dans l'exploitation non durable, non équitable du vivant doivent retrouver des fonctionnements éthiques qui préservent la biodiversité et les services écosystémiques. Il n'est pas souhaitable qu'on continue à détruire les écosystèmes, accaparer les ressources naturelles, polluer, aggraver le changement climatique au nom du profit de quelques-uns et que ces dégradations affectent le plus grand nombre avec des incidences sur leur santé physique et mentale. Certains secteurs ont engagé leur transition, ils peuvent servir de modèle, ou d'aiguillon pour les autres.

Ce sera le rôle de l'Etat, de la collectivité, d'accompagner ces 'sorties d'activités'.

Le nouveau cadre mondial comporte une cible faisant référence au climat : on constate aujourd'hui l'importance de la convergence entre enjeux climat et biodiversité, comment pousser les acteurs économiques à faire le lien dans leurs stratégies entre ces deux éléments encore traités de manière très séparée ?

Il faut renforcer les actions de sensibilisation, de diffusion de la connaissance, notamment de ce qui permet convergence, et de ce qui conduit à divergence (par ex. nombre de biocarburants). Et donner aux entreprises les moyens d'agir, montrer les bons exemples, il y en a de plus en plus. Parallèlement, il faut des mécanismes de sanction pour les acteurs, au sein des systèmes, qui sont responsables des dégradations les plus importantes ou des émissions les plus grandes.

Des exemples très marquants on surgit cette année sur des formes d'engagement en faveur du vivant. Celle de Patagonia a notamment pu susciter beaucoup d'attention, la Maif a récemment communiqué sur la mise en place d'un « dividende écologique » et le Crédit Mutuel un « dividende sociétal ». S'agit-il selon vous de changements de modèles transformateurs sur lesquels refonder les valeurs et le rôle d'une entreprise ?

Oui, tout à fait, ces exemples sont disruptifs, ils sortent du système classique. Ils redonnent leur place à la justice sociale et environnementale aux côtés de l'activité économique. Il s'agit ici de réfléchir à ses actions, leurs incidences, leurs externalités et inventer des modèles qui font mieux en moyenne sur tous ces points et donc sans doute moins bien sur la partie économique. Ces modèles seront peut-être moins optimisés et donc moins rentables économiquement, mais ils seront plus robustes, ce qui dans un contexte incertain sera un avantage, car ils résisteront mieux de par leur plus grande capacité d'adaptation –liée à une gouvernance, parties prenantes et objectifs, plus large- alors que les activités tendues aux marges unitaires très faibles –avec un seul objectif, une seule rationalité-, pourraient disparaître au premier aléa.

Plus largement, à quelles conditions les acteurs privés peuvent-ils transformer leur modèle en faveur du vivant ?

Il faut impérativement cesser de soutenir, par des subventions, des aides publiques, les activités les plus impactantes et dans le même temps intégrer les externalités négatives dans le prix de marché. Plusieurs outils sont en développement comme la comptabilité en triple capital. Aujourd'hui, le système économique dans son ensemble favorise les activités qui polluent, qui détruisent, qui émettent des gaz à effets de serre. Cela commence à évoluer sur le climat, il reste du chemin à parcourir pour la biodiversité, les ressources naturelles, les services écosystémiques.

Une difficulté est lorsque ces subventions impactantes répondent à une forte demande sociale des plus vulnérables (voir ristournes sur les carburants).

Quel est le moteur de l'engagement biodiversité pour les acteurs privés ?

Les motivations varient d'un secteur à l'autre. Le Zéro Artificialisation Nette et la commande publique vont mobiliser les acteurs de l'immobilier. Pour le secteur financier, des réglementations telles que la CSRD ou la Taxonomie Européenne exercent une pression d'ores et déjà anticipée. Les acteurs financiers sont par ailleurs de très bons ambassadeurs auprès du reste de l'économie : les demandes toujours plus poussées de reporting environnemental poussent à la structuration des stratégies climat et biodiversité qui étaient hier encore embryonnaires. Le principal moteur de l'engagement reste toutefois le tsunami réglementaire à venir.

Quelles sont les motivations qui poussent les entreprises à s'engager bien au-delà de la réglementation ?

Ce sont là encore des leviers spécifiques pour chaque secteur. Pour l'agroalimentaire, on peut aller chercher une différenciation marketing. Pour l'immobilier, un projet à faible empreinte sera plus facilement autorisé (la licence to operate est renforcée). La commande publique est également une force d'entraînement importante pour les entreprises, dans un grand nombre de secteurs. Sur le sujet de la biodiversité, les achats publics sont en train de passer progressivement d'une obligation d'information à une obligation d'engagement et de résultats, comme pour le climat.

Quels freins identifiez-vous à une prise en compte plus large de la biodiversité par les acteurs privés ?

Le premier frein est celui de la méconnaissance de la notion de biodiversité, de sa définition, de ses enjeux et des leviers d'action. Le progrès environnemental dans l'entreprise requiert aussi une transversalité encore peu répandue et l'acquisition de méthodologies nouvelles. Sur ce dernier point, les entreprises ne savent pas encore clairement vers quels référentiels se tourner.

Il y a enfin un frein financier car il est difficile pour les entreprises de répercuter le coût de leurs efforts sur les prix de vente de leurs produits et/ou services. Cette valorisation auprès des clients, des consommateurs, est un vrai défi. C'est pourtant l'un des éléments clés de l'équation économique du changement. Il faut donc pouvoir sensibiliser les consommateurs à la biodiversité et au rôle possiblement déterminant des entreprises dans sa préservation.

Le nouveau cadre mondial comporte une cible faisant référence au climat : on constate aujourd'hui l'importance de la convergence entre enjeux climat et biodiversité, comment pousser les acteurs économiques à faire le lien dans leurs stratégies entre ces deux éléments encore traités de manière très séparée ?

Tout d'abord, il faut souligner la manière dont les deux sujets avancent en même temps, notamment dans les entreprises les plus avancées du point de vue environnemental. Toutefois il faut encore que les responsables de ces chantiers se parlent et travaillent ensemble, ce qui n'est pas si courant. Les entreprises ne sont pas naturellement configurées pour couvrir des sujets aussi systématiques. Une adaptation est nécessaire. Elle est heureusement en cours dans les entreprises engagées.

Au-delà de la cible 15, quelle(s) cible(s) vous semblent particulièrement impactantes pour les entreprises ?

L'articulation de ces cibles ne correspond pas nécessairement à la manière dont les entreprises fonctionnent et couvrent les sujets environnementaux. Les cibles couvrent un très large panel de sujets difficiles à intégrer pour des services souvent distincts et pas toujours bien équipés (outils et méthodologie) pour y répondre. Ces nouveaux cadres de reporting sont en cours d'acquisition dans les entreprises mais la plupart sont déjà bien occupées par le reporting ESG global, qui comprend un volet climat désormais très important. Bref, la priorité est au climat, au bilan carbone et au déploiement des stratégies de décarbonation et d'adaptation. Mais cela prépare bien le terrain des bilans biodiversité et des plans d'action associés !



FRANÇOIS GAUTHIEZ

DIRECTEUR DE L'APPUI AUX STRATÉGIES
POUR LA BIODIVERSITÉ

Le changement d'échelle pour véritablement atteindre les changements transformateurs [...] nécessite une impulsion majeure des acteurs publics

Quel rôle ont joué les entreprises et les acteurs financiers dans le cadre de cette COP ? Ce rôle a-t-il été décisif ?

Ces acteurs étaient très présents, bien plus que lors des précédentes COP. C'est une implication qui s'inscrit dans la durée depuis la création du Global partnership for Business and biodiversity en 2011. On avait aussi pu voir cette mobilisation à Marseille, au Congrès mondial de la nature, en notant aussi la présence d'acteurs de haut niveau comme Christine Lagarde. De fait, le nouveau cadre mondial, avec sa cible N°15, contient des dispositions qui concernent spécifiquement les entreprises et les acteurs financiers, c'est une nouveauté par rapport aux cibles d'Aichi de 2010. Les cibles d'Aichi évoquaient également la consommation durable mais le nouveau cadre mondial est nettement plus précis dans la cible N°16. Et la cible N°18 sur la suppression des subventions néfastes est particulièrement importante mais force est de constater que, là, le cadre de 2010 le prévoyait déjà et que l'essentiel reste encore à faire.

Comment expliquer la baisse du niveau d'ambition de la cible 15 ?

Il est important de lire le texte anglais (qui fait foi) de la cible N°15, qui prévoit que les Parties « take (...) measures to encourage and enable business, and in particular to ensure that large and transnational companies and financial institutions, etc. », la suite portant sur la divulgation des dépendances des acteurs économiques vis-à-vis de la biodiversité. Les Parties doivent rendre obligatoire cette divulgation par les entreprises et institutions financières d'une certaine taille (c'est le sens de « to ensure »). C'est précisément l'objet de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosure (TNFD) que d'établir au plan international des lignes directrices pour cette divulgation. Et au sein de l'Union européenne, cette divulgation est rendue obligatoire (pour les acteurs d'une certaine taille) par la Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD en anglais) récemment adoptée. Il est vrai que seules les plus grandes entreprises sont concernées, mais si l'on mesure le chemin parcouru depuis les cibles d'Aichi il paraît inévitable de commencer par là.

Quels freins identifiez-vous à une prise en compte plus large de la biodiversité par les acteurs privés ?

Ils sont encore très nombreux : une insuffisante prise en compte entre les acteurs économiques eux-mêmes qu'on se situe du côté de l'offre, de la demande ou du financement, des possibles prix

plus élevés pour le consommateur final, un cadre réglementaire insuffisamment ambitieux, des subventions publiques néfastes, des marchés publics pas assez incitatifs, des compétences techniques insuffisamment développées, des indicateurs encore incomplets, une concurrence internationale défavorable à ceux qui font des efforts, etc. Cette longue liste pourrait être formulée à l'inverse pour souligner les initiatives positives en nombre croissant, sur à peu près tous ces sujets. Mais le changement d'échelle pour véritablement atteindre les changements transformateurs qu'appellent l'IPBES et, aussi, la CDB dans la « théorie du changement » du nouveau cadre mondial, nécessite une impulsion majeure des acteurs publics. A cet égard, le cadre mondial, les travaux de la TNFD, l'entrée en vigueur de la CSRD, sont autant de moteurs pour que les engagements des entreprises montent en ambition.

Face à l'effondrement de la biodiversité, des secteurs d'activités vont-ils être amenés à disparaître ? Est-ce souhaitable/ nécessaire ?

En fait, la question n'est pas de savoir si c'est souhaitable ou nécessaire. C'est plutôt inéluctable, si les changements en profondeur que j'évoque plus haut sont impulsés. En tous cas il est certain qu'il vaut mieux que des secteurs connaissent des mutations profondes parce que l'économie s'adapte pour faire face aux défis du climat et à ceux de la préservation de la biodiversité, plutôt que du simple fait de l'effondrement de la biodiversité ! Et je redis que cette transformation ne se fera pas spontanément. Harold Levrel montre bien dans une « opinion » publiée en 2020 par la FRB (« D'une économie de la biodiversité à une économie de la conservation de la biodiversité ») que, avec le caractère diffus des services écosystémiques, il ne faut pas s'attendre à ce que le marché crée spontanément une économie qui préserve la biodiversité.

Le nouveau cadre mondial comporte une cible faisant référence au climat : on constate aujourd'hui l'importance de la convergence entre enjeux climat et biodiversité, comment pousser les acteurs économiques à faire le lien dans leurs stratégies entre ces deux éléments encore traités de manières très séparées ?

Les actions d'adaptation au changement climatique doivent privilégier les solutions fondées sur la nature (SFN). Cela concerne beaucoup de domaines, de la forêt à l'agriculture en passant par la lutte contre les inondations... à l'OFB, nous conduisons un projet LIFE « ARTISAN » qui vise à massifier ce recours aux SFN,

avec beaucoup de partenaires dont fait partie CDC-Biodiversité. Le développement des énergies renouvelables doit se faire en tenant compte de la biodiversité, cela passe par la planification, par des développements techniques, par une application stricte de la séquence « éviter, réduire, compenser ». L'examen des subventions doit tenir compte de leur caractère néfaste tant vis-à-vis de la biodiversité que des enjeux climatiques. De manière plus intégrée, il faut que les signaux, indicateurs, informations, tiennent compte des deux enjeux : c'est par exemple le cas au niveau macro-économique avec le budget vert développé par la France ou, au niveau micro-économique, avec l'affichage environnemental des produits alimentaires, qui a vocation à tenir compte de différents enjeux environnementaux dont le climat et la biodiversité. Les acteurs publics doivent aussi se mobiliser pour assurer cette intégration, c'est bien le moteur principal de notre accord cadre avec l'ADEME. Quel type d'innovation voyez-vous à l'avenir, permettant de stopper le déclin de la biodiversité et d'inverser la tendance ? De la part de quels acteurs ?

Par définition, les « changements transformateurs », c'est pour tout le monde ! Aucun levier n'est décisif, c'est la synergie entre différents leviers qui peut l'être. Cela étant dit, concernant les acteurs économiques, il est important que les filières s'emparent de l'enjeu de la biodiversité au sein de leur Comité stratégique de filière, notamment au moment du renouvellement du contrat de filière (à l'image de la filière tourisme qui a récemment renouvelé son contrat de filière en y intégrant des éléments sur le climat et la biodiversité). Et rappelons que le Plan biodiversité de 2018 avait identifié quatre filières prioritaires : bâtiments et matériaux, agro-alimentaire, énergie, chimie. Gageons que le nouveau cadre mondial, et sa déclinaison en France que constitue la Stratégie nationale pour la biodiversité, constituent un cadre de référence pour des démarches ambitieuses au sein des filières.



Tout va se jouer dans les outils mobilisés

PIERRE CANET

DIRECTEUR DU PLAIDOYER, WWF FRANCE

Quel rôle ont joué les entreprises et les acteurs financiers dans le cadre de cette COP ? Ce rôle a-t-il été décisif ?

Le WWF s'est mobilisé depuis cinq ans à travers le monde pour décrocher un nouveau cadre sur la biodiversité le plus ambitieux possible. Car il y a urgence face à l'effondrement de la biodiversité et après l'échec des pays à atteindre les objectifs d'Aichi qu'ils s'étaient fixés pour 2020. Notre objectif était de décrocher à la COP15 un accord qui permette sur cette décennie d'enrayer la perte de biodiversité et d'inverser la tendance. Nous avons constaté que les entreprises sont de plus en plus concernées face à cet effondrement du vivant, entre les risques encourus et leurs impacts. Nous avons observé que la structuration d'engagements et d'initiatives d'entreprises - avec Science-based targets notamment - et d'acteurs financiers - avec la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD) - sur le climat autour de la COP21 à Paris en 2015 avaient fortement contribué à la conclusion de l'Accord de Paris. Dans cette lignée, nous avons vu émerger des initiatives du secteur privé appelant à un accord ambitieux pour la nature, portées notamment par Business for Nature et la campagne #MakeItMandatory poussant dans l'accord biodiversité l'évaluation et la communication de leurs impacts et dépendances à la biodiversité d'ici 2030. Dans le même esprit, nous avons mobilisé autour de Science-based targets network pour agir, entreprise par entreprise, domaine par domaine, sans tout attendre des dirigeants politiques ni de cet accord. Au final, je pense que la mobilisation des entreprises a compté pour faire accoucher ce nouveau cadre mondial sur la biodiversité.

Dans leur analyse des résultats de la COP15, Denis Couvet, Hélène Soubelet et Robin Goffaux écrivent « La cible 15 a été particulièrement atténuée, avec des termes comme « encouragement et appui au business à (...) évaluer et rapporter leurs dépendances et risques », alors qu'en 2021 il était écrit que toutes les entreprises (...) évaluent et rapportent sur leurs dépendances et risques en matière de biodiversité. [<https://www.linkedin.com/pulse/analyse-des-r%C3%A9sultats-de-la-cop15-par-frb-denis-couvet/>] Comment expliquer la baisse du niveau d'ambition de cette cible ?

Dans les salles des négociations à Montréal, nous avons vu certains pays tenter de torpiller l'ambition générale de la cible ou de l'amoindrir. Aucun terme des cibles n'avait été acté avant cette dernière ligne droite avec beaucoup de termes entre crochets.

Au final, nous trouvons que l'accord trouvé sauve la mise car il reconnaît bel et bien le besoin de communiquer et de gérer les risques et les impacts des activités sur la biodiversité liés à leurs opérations, leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur et leurs portefeuilles. L'« obligation » - qui est restée entre crochets jusqu'à la dernière version du texte - pour que les gouvernements mettent en place cette transparence a effectivement sauté en dernière ligne droite. Chaque pays compte donc garder la main sur sa contribution à l'accord biodiversité. C'est une logique ascendante pour servir les objectifs globaux du texte (au moins 30 % de conservation et 30 % de restauration des espaces dégradés d'ici 2030, 200 milliards de dollars public-privé à mobiliser pour la biodiversité par an, la sortie d'au moins 500 milliards des dépenses néfastes à la biodiversité d'ici 2030) qui ne laisse malheureusement pas de place aux termes plus engageants.

Quels freins identifiez-vous à une prise en compte plus large de la biodiversité par les acteurs privés ?

Les freins sont d'abord d'ordre politique au sein des entreprises car ils renvoient au besoin de faire complètement évoluer nos modèles d'affaires, en plaçant l'entreprise et ses activités au cœur des limites planétaires. De nombreuses études existent sur l'empreinte dans chaque secteur, des risques encourus. De plus en plus d'outils et de méthodologies sont aussi maintenant disponibles pour agir. De nouvelles normes ont vu ou vont voir le jour dans l'Union européenne en matière de biodiversité (taxonomie européenne, règlement contre la déforestation, sur les obligations de reporting extra-financier avec la CSRD, etc.). Il reste maintenant aux décideurs économiques de s'emparer pleinement du sujet pour prendre des orientations stratégiques, financières et opérationnelles à la hauteur. Certaines entreprises ont déjà fait une partie du chemin, en témoignant les entreprises déjà investies dans notre initiative Science-based targets bientôt prêtes à s'engager vers des cibles sur les océans, l'eau douce, les écosystèmes terrestres, et la biodiversité. Un autre frein majeur tient à l'équation économique dans laquelle certaines entreprises s'insèrent. En gros, nos modèles de production et de consommation ne sont pas encore assez remis en question vers une société du « moins, mieux et autrement ». D'autres freins existent, comme le fait que de grandes entreprises opèrent dans plusieurs régions du monde avec des niveaux de régulation inégaux sur la biodiversité. Ou encore sur les trop faibles niveaux d'investissements mobilisés pour pouvoir soutenir leurs propres transitions.

Face à l'effondrement de la biodiversité, des secteurs d'activités vont-ils être amenés à disparaître ? Est-ce souhaitable/ nécessaire ?

Déforestation et dégradation des écosystèmes, pollutions en tout genre, commerce illégal d'espèces sauvages, changement climatique, surexploitation représentent toutes les racines du problème. Or la moitié du PIB mondial repose sur la bonne santé des écosystèmes naturels. Si rien n'est fait pour protéger et restaurer nature et biodiversité, il y aura de nombreuses victimes collatérales économiques et sociales. Beaucoup de secteurs seront touchés. Si les cadres politiques et de marché évoluent vers une réelle transition écologique, alors les secteurs conventionnels qui ne l'anticipent (ou ne l'appliquent) pas seront amenés à disparaître. De nombreuses pressions sont à intégrer : impacts de la perte de services écosystémiques, réputationnelle, sociétale, judiciarisation. On a pu constater la fragilité de l'économie face à la pandémie mondiale du Covid-19. A-t-on compris la leçon ?

Le nouveau cadre mondial comporte une cible faisant référence au climat : on constate aujourd'hui l'importance de la convergence entre enjeux climat et biodiversité, comment pousser les acteurs économiques à faire le lien dans leurs stratégies entre ces deux éléments encore traités de manière très séparées ?

Le rapprochement entre les agendas climat et biodiversité se voit de plus en plus. Il s'est d'abord fait sous l'impulsion des experts du GIEC et de l'IPBES qui ont dans le rapport rappelé les liens forts entre ces deux crises jumelles et le besoin de les traiter ensemble. Nous avons ainsi accompagné au WWF la nécessité de développer des « solutions basées sur la nature ». Celles-ci ont été reconnues dans l'accord. De même, les transformations qui attendent les entreprises et les institutions financières en matière de transparence, de gestion des risques, de transformation des modèles d'affaires, de plans transitions sectoriels appellent généralement à revoir sur tous les scopes l'intégration de nos organisations dans les limites planétaires. Tout va se jouer dans les outils mobilisés afin de réussir à combiner les tableaux de bord et les indicateurs en interne afin de piloter au mieux les transformations, les effets gagnant-gagnant de la transition. Nos initiatives Science-based targets vivent déjà ces rapprochements dans les méthodologies, autour des écosystèmes terrestres notamment.

Quel type d'innovation voyez-vous à l'avenir, permettant de stopper le déclin de la biodiversité et d'inverser la tendance ? De la part de quels acteurs ? Ou bien quels leviers décisifs/ quels secteurs décisifs ?

Le plus dur pour nous dans les changements à opérer avec le levier le plus conséquent en matière de biodiversité concerne les blocages dans les changements de systèmes agricoles et alimentaires. Face aux enjeux de souveraineté alimentaire ou de la place accordée aux agriculteurs dans la société, la remise en question de notre modèle reste tabou... alors que la transition agro-écologique et que les changements de régimes alimentaires permettraient de résoudre par mal de crises. Mais les oppositions sont encore trop fortes et structurées, bloquant tout changement en termes de politiques publiques, de changement sociétaux ou industriels. Avec la prochaine Loi d'orientation et d'avenir agricole en France où nous espérons voir les aides à l'installation fléchées vers l'agro-écologie ainsi que la nouvelle loi européenne sur les systèmes alimentaires durables, nous espérons que cela viendra corriger le tir d'une Politique agricole de l'UE commune qui a manqué le coche de la biodiversité et du climat.



Il faut avant tout généraliser la mesure d'empreinte biodiversité

NATHALIE LHAYANI

PRÉSIDENTE DU FIR ET DIRECTRICE DE LA POLITIQUE DURABLE DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Comment s'assurer que les acteurs privés contribueront de manière effective à la mise en oeuvre du cadre ?

L'accord de Montréal Kunming a le mérite d'intégrer des cibles spécifiques qui concernent directement les acteurs économiques : celle sur l'intégration de la biodiversité dans les processus de décision, l'évaluation de l'empreinte biodiversité et le reporting des impacts et des dépendances, la mobilisation des ressources financières à impact positif sur la biodiversité et l'élimination des subventions néfastes qui par ricochet vont permettre de définir une catégorie de financements néfastes pour la biodiversité, qu'il conviendra néanmoins de préciser.

En France, l'article 29 de la loi énergie climat oblige les investisseurs à rendre compte de l'alignement de leurs portefeuilles avec les objectifs mondiaux biodiversité. Maintenant qu'ils sont définis, les investisseurs vont donc par ce biais inciter les entreprises émettrices à rendre compte de l'atteinte de ces objectifs. Pour que le mécanisme soit plus efficace, il faut désormais que les objectifs de la COP15 se déclinent dans ceux qui s'imposeront au reporting des entreprises, c'est à dire CSRD. Il faut également que chaque état signataire de l'accord de Montréal Kunming décline ces cibles dans une stratégie nationale et sa législation.

Quels outils vous semble-t-il pertinent de mobiliser aujourd'hui ? demain ?

Évidemment, il faut avant tout généraliser la mesure d'empreinte biodiversité et mobiliser les outils de mesure de celle-ci et des dépendances à la biodiversité pour mieux adapter les modèles économiques aux limites naturelles ainsi définies. C'est possible dès aujourd'hui grâce au GBS notamment. Il faudrait aussi pouvoir cartographier les zones sensibles et protégées pour pouvoir bien appliquer les cibles COP15 correspondantes et définir précisément le « zéro perte de nature » pour éviter d'emblée les interprétations divergentes et le greenwashing que l'on a pu voir émerger autour de la notion de neutralité carbone. Demain, nous aurons besoin, comme pour l'alignement sur les objectifs de l'accord de Paris, de validation basée sur la science, par des tiers indépendants, de ces trajectoires d'alignement avec les objectifs de zéro perte nette de nature, zéro artificialisation nette et plus largement labelliser le respect des objectifs de la COP15.

Comment les acteurs économiques peuvent-ils intégrer les critères de biodiversité dans leurs décisions d'investissement ?

Bien appliquer la loi de 1976 sur la biodiversité et les principes « éviter, réduire, compenser » serait déjà un bon début ! Ils pourraient également commencer à définir une liste d'activités néfastes pour la biodiversité dans lesquelles il convient d'éviter d'investir au regard des objectifs de la COP15. C'est ce que nous avons commencé à faire au sein du groupe CDC : les entreprises dont le chiffre d'affaires dépend à plus de 20% des pesticides, les activités de négoce de matières premières (café, cacao, bois, cuir, élevage bovin, produits miniers) ne justifiant pas de label de lutte contre la déforestation, les actifs immobiliers à impact net négatif sur l'artificialisation des sols, les activités ayant un impact significatif sur les espaces protégés ou à enjeu fort au regard de la biodiversité (aires protégées, patrimoine mondial de l'UNESCO...), les activités très polluantes et consommatrices de ressources naturelles notamment en termes de production de plastique.

Ensuite il convient de se doter de grilles d'analyse ESG des investissements et d'y intégrer des critères d'analyse spécifique sur la biodiversité au regard des 5 grandes pressions sur la biodiversité.

Les exclusions et le dialogue actionnarial ont prouvé leurs mérites en matière de climat. Je suis convaincue que les mêmes méthodes peuvent porter leurs fruits en matière de biodiversité même si les sujets sont plus variés et complexes. La CDC a démarré depuis 2021 un dialogue actionnarial systématique par secteur d'activité sur ces enjeux, qui a amené beaucoup d'entreprises cotées à se poser les bonnes questions en matière de biodiversité et commencer à construire des stratégies intégrées. *In fine*, il faut intégrer tous les enjeux ESG dans le dialogue actionnarial et demander à l'entreprise investie qu'elle est sa stratégie du « donut », c'est à dire comment elle intègre l'ensemble des limites planétaires et le plancher de bien-être social dans son modèle économique.

Quels freins à la prise en compte du sujet identifiez-vous ?

Évidemment, la question de la disponibilité des données d'impact de l'activité des entreprises sur la biodiversité sera déterminante. Les travaux de CdC biodiversité, avec Carbone 4, ainsi qu'au niveau international ceux de Global Canopy ont déjà permis de franchir en quelques années un certain nombre d'obstacles.

La difficulté à concentrer en un seul indicateur simple les impacts divers et variés des activités humaines sur la nature pourrait être un autre frein, mais là aussi nous voyons le bout du tunnel avec MSA.km² qui doit maintenant s'imposer comme le référentiel international.

La difficulté à avoir un cadre universel contraignant peut également être un frein pour les entreprises multinationales. Les États unis ne sont en effet pas signataires de la convention sur la diversité biologique et donc pas signataires de l'accord issu de la COP15. L'UE doit poursuivre pleinement sa diplomatie environnementale sur le sujet voir en faire une conditionnalité de ses accords commerciaux.

Quelles innovations pourraient être décisives ?

Il conviendrait de développer des modèles d'analyse intégrés du modèle économique des entreprises intégrant les enjeux climatiques, de biodiversité et sociaux afin d'éviter de multiplier les sollicitations auprès des entreprises. Le modèle NEC développé par Sycomore est exemple intéressant.

On pourrait également développer une taxinomie d'activités à « impact positif sur la biodiversité » (sur la base des critères en cours d'élaboration au niveau UE dans le cadre de la taxonomie européenne) afin que les investisseurs puissent mieux les identifier les projets intéressants à financer. Ils sont nombreux à vouloir bien faire mais ont du mal à trouver les projets dédiés (comme ceux de renaturation de friches industrielles, de « recyclage » de bâtiments dans une optique de sobriété financière, d'agroécologie, de reconstitution trames vertes, bleues ou de barrières de corail...)

Pour sa part la Caisse des Dépôts, via la Banque des Territoires mobilise désormais des financements dédiés aux projets à « impact positif ». Sur 2020-2024, ce sont plus de 3 md d'euros que nous allons consacrer à des projets de renaturation de friches industrielles, de sobriété foncière, de recyclage des déchets, d'économie de la consommation d'eau...

Des secteurs d'activités sont-ils amenés à disparaître ?

L'accord de la COP15 est encore flou sur la question mais cible les risques associés aux pesticides chimiques et les subventions à l'agriculture intensive. La pollution plastique est également ciblée. Le secteur de la chimie devient donc de plus en plus à risque. Par ailleurs, les produits issus de la déforestation importée (filiales non labellisées pour l'huile de palme, le cacao, le café, le soja, le cuir, le bois, le caoutchouc, les produits miniers, l'élevage bovin, ...) si leur production n'est pas labellisée ou que la preuve de l'absence de déforestation ne peut être apportée par image satellite sont également voués à disparaître. Les secteurs de l'agroalimentaire, des biocarburants et de l'industrie métallurgique vont donc devoir modifier leurs modèles économiques.



Des entreprises, venues en nombre participer à la COP15, font aujourd'hui plus bouger les lignes que les gouvernements

SYLVIE GILLET

RESPONSABLE DU
PÔLE « BIODIVERSITÉ ET ÉCONOMIE » ET
DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT D'ORÉE,

est également membre du Comité National de la Biodiversité et vice-présidente du Groupe « Réduction des risques » du Groupe Santé Environnement chargé d'évaluer le Plan National Santé-Environnement 4.

Quel est le moteur de l'engagement biodiversité pour les acteurs privés ?

Il est difficile d'identifier une seule cause ou une seule origine à l'engagement des acteurs économiques en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité. Les liens entre biodiversité et économie ont mis du temps à être compris des décideurs et ne revêtent pas encore la matérialité d'autres enjeux comme la sécurité, l'énergie ou l'innovation au sein des organisations industrielles. Cependant plusieurs facteurs internes et externes poussent actuellement à une meilleure prise en compte de la nature dans les stratégies économiques de décision et d'action : constats scientifiques de mieux en mieux vulgarisés, montée des attentes sociétales, volonté politique plus forte, réglementations plus précises notamment en matière de reporting biodiversité, développement d'outils permettant d'opérationnaliser les concepts, sécurisation des approvisionnements, émulation entre pairs, convictions de certains dirigeants... Sans oublier le rôle des réseaux multi-acteurs tels que ORÉE, point focal du Global Partnership for Business & Biodiversity de la CDB depuis 2013, ou notre partenaire international Business for Nature, autant de lieux d'échanges qui permettent de concilier des visions complémentaires, étayées scientifiquement, de faire l'apprentissage du consensus, et d'agir par le partage d'expériences pour un « Pacte de paix avec la nature ».

Quelles sont les motivations qui poussent les entreprises à s'engager bien au-delà de la réglementation ?

Alertes scientifiques sur l'extinction de masse des espèces et la dégradation des écosystèmes terrestres et marins, pandémie de Covid-19, ruptures d'approvisionnements liés à des ressources naturelles, montée de la consommation responsable, activisme écologique nous poussent à repenser nos liens avec le vivant, la biodiversité, y compris dans les entreprises. « Les plantes, les animaux et les milieux de vie ne sont pas des objets que l'on gère, exploite ou protège, mais des êtres avec lesquels on vit. » rappelle Baptiste Morizot, écrivain et enseignant-chercheur.

Le début d'un basculement s'opère, en témoigne la médiatisation de la récente COP15 de la Convention sur la Diversité biologique. Les organisations économiques ne sont pas des monolithes, elles évoluent et s'adaptent à leur environnement, de plus en plus incertain comme l'a montré le rapport Vers une gouvernance d'entreprise durable. Le dernier Global Risk Report du World Economic Forum (WEF) remet d'ailleurs les risques liés au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité aux

premières places après avoir souligné, en 2019, qu'environ la moitié du produit intérieur brut (PIB) mondial dépend de la nature pour l'ensemble des produits fournis, des médicaments à la nourriture. L'intégration de plus en plus comprise de l'économie à la nature a d'ailleurs incité plus de 330 grandes entreprises internationales à demander en amont aux négociateurs de la COP15 d'adopter des exigences obligatoires de reporting d'ici 2030 pour créer une concurrence équitable et pro-nature. Selon certains observateurs des négociations internationales, des entreprises, venues en nombre participer à la COP15, font aujourd'hui plus bouger les lignes que les gouvernements.

Quels freins identifiez-vous à une prise en compte plus large de la biodiversité par les acteurs privés ?

La biodiversité par son caractère multidimensionnel et local ne peut être résumée à une métrique unique comme la tonne équivalent CO2 pour le climat. La nécessaire pluralité d'indicateurs, certains particulièrement coûteux et techniques, rend difficiles la disponibilité immédiate des données et leur comparabilité entre secteurs. De nombreuses approches méthodologiques existent pourtant déjà, comme des indicateurs d'impact, de risques et dépendances des activités sur la biodiversité (comme l'Abondance moyenne des espèces (MSA) utilisé par le Global Biodiversity Score de la CDC Biodiversité), ou sont en cours de développement pour que les acteurs économiques assimilent au bon moment et au bon niveau la biodiversité. Le Science Based Targets for Nature (SBTN) promeut ainsi un cadre scientifique en 5 étapes pour évaluer les dommages causés sur la biodiversité qui repose sur l'estimation, puis la priorisation des écosystèmes les plus précieux, la collecte des données souvent déjà existantes dans l'entreprise et des lieux d'action, la mise en place des actions dans la chaîne de valeur, et enfin la diffusion des résultats. Grâce à ces démarches, soutenues par de nouvelles normes de reporting, il convient désormais de transformer les prises de décisions et créer des modèles d'activité qui, de l'amont à l'aval, rendent compte de l'apparente complexité de la biodiversité.

Le nouveau cadre mondial comporte une cible faisant référence au climat : on constate aujourd'hui l'importance de la convergence entre enjeux climat et biodiversité, comment pousser les acteurs économiques à faire le lien dans leurs stratégies entre ces deux éléments encore traités de manière très séparée ?

Les rapports entre atmosphère et biosphère se sont tissés au cours d'une histoire millénaire et s'il nous est possible d'appréhender notre planète et son avenir en parlant de climat ou de biodiversité, il est fondamental de ne pas omettre que l'un et l'autre ne peuvent se penser séparément tant les interactions et interdépendances entre eux sont multiples. Les échanges d'énergie et de matière sont nombreux et l'érosion de la biodiversité amplifie le changement climatique et ses effets... qui amplifient la crise des systèmes vivants. Les solutions fondées sur la nature, telles que définies précisément par un standard de l'UICN, sont la manifestation concrète de la conciliation de ces deux objectifs. La comptabilité écologique a également son rôle à jouer pour replacer la nature au cœur des décisions économiques.

Au-delà de la cible 15, quelle(s) cible(s) vous semblent particulièrement impactantes pour les entreprises ?

De nombreuses cibles, sans parler de la mission globale de l'accord « pour enrayer et inverser la perte de la biodiversité », sont complémentaires de la cible 15 dédiée, pour la première fois dans un accord international, aux acteurs économiques. La cible 16 est majeure et concerne particulièrement les entreprises à travers la réduction de l'empreinte mondiale de la consommation. La cible 18, quant à elle, prévoit de rediriger les subventions néfastes vers des secteurs favorables à la nature. D'autres cibles touchent indirectement les entreprises telles que les cibles 2 et 3 sur la restauration effective et la protection à hauteur de 30% des aires terrestres, des eaux intérieures et des écosystèmes marins et côtiers dégradés. Par ailleurs, l'inclusion des peuples autochtones autour de ces enjeux est primordiale et renforce l'enjeu de concertation autour des projets industriels notamment. La cible 8 quant à elle vise à concilier la lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité. Sans oublier les cibles 7 et 10 où l'agro-écologie a pu être introduite. Enfin la notion de « Une Seule Santé » intégrée presque au dernier moment dans le Cadre mondial fait le pont entre la santé des animaux, des écosystèmes et humaine. Le plus dur reste toutefois à venir, à savoir la mise en œuvre effective de ces 23 cibles d'ici 2030 par tous les acteurs concernés. Les membres d'ORÉE ont commencé à s'y atteler.



ARTHUR CAMPREDON

ADJOINT AU CHEF DU BUREAU
FINANCE DURABLE, DROIT DES
SOCIÉTÉS, COMPTABILITÉ ET
GOUVERNANCE DES ENTREPRISES



ÉLÉONORE CÉCILLON

ADJOINTE À LA CHEFFE DU
BUREAU CLIMAT, ENVIRONNEMENT
ET AGRICULTURE



Notre système financier est également très vulnérable aux pertes de biodiversité

Quel est le moteur de l'engagement biodiversité pour les acteurs privés ?

L'engagement des acteurs privés en faveur de la préservation et la restauration de la biodiversité devient effectivement de plus en plus matériel. Il reste cependant encore marginal face aux nombreux défis qu'il reste à relever. Il s'inscrit dans le mouvement général de prise de conscience du déclin des services écosystémiques, illustrés en particulier par la Plateforme inter-gouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Cette mobilisation a également été favorisée par l'agenda international et en particulier la très récente COP15 qui a, pour la première fois, largement abordé le rôle et la contribution nécessaire des acteurs privés dans les ambitions globales liées à la biodiversité. Il est également possible d'apprécier le rôle moteur que certaines entreprises en pointe ont pu jouer notamment au travers d'initiatives communes et volontaires telles que la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD). Enfin, le rôle des pouvoirs publics est central, et le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique a joué un rôle moteur dans l'inclusion de la biodiversité dans le cadre réglementaire relatif à la finance durable au niveau européen – via la Taxonomie et la CSRD par exemple – et dans la mise en place en France d'un reporting spécifique à la biodiversité (trajectoire d'alignement et gestion des risques) pour les acteurs financiers privés en application depuis 2022. L'objectif poursuivi est d'établir un écosystème de données relatives à la biodiversité et d'inciter les acteurs privés à la prise en compte de ces enjeux tout au long de leur chaîne de valeur.

Quelles sont les motivations qui poussent les entreprises à s'engager bien au-delà de la réglementation ?

Au-delà de la prise de conscience de la perte globale de biodiversité, la littérature scientifique a également illustré les risques que faisaient peser ces changements sur les modèles d'affaires des entreprises – risques physiques et de transition – et ont caractérisé leur forte dépendance aux services écosystémiques (voir également Trésor éco, Évaluations économiques des services rendus par la biodiversité | Direction générale du Trésor (economie.gouv.fr)). Par ailleurs, notre système financier est également très vulnérable aux pertes de biodiversité, comme l'illustrent les

nombreux rapports sur le sujet dont le NGFS (Network of Central Banks and Supervisors for Greening the Financial System) particulièrement actif sur le sujet. Les entreprises et les institutions financières sont donc fortement incitées à s'engager en faveur de la biodiversité dans leur propre intérêt, pour favoriser leur développement à court, moyen et long terme et réduire leur exposition aux différents risques associés. Le reporting extra-financier sur le volet biodiversité – s'il est assez encadré pour éviter des dérives en termes d'éco-blanchiment – est également un outil permettant de faire valoir, auprès des consommateurs et des épargnants, des pratiques vertueuses alignées avec les objectifs environnementaux sur le sujet.

Quels freins identifiez-vous à une prise en compte plus large de la biodiversité par les acteurs privés ?

Malgré la récente et forte mobilisation du monde académique, la biodiversité a longtemps été laissée de côté par rapport à d'autres sujets environnementaux et en particulier le climat. Si une partie du retard est en train d'être comblé, on constate encore un manque de maturité sur ce sujet notamment en termes d'appréhension des risques, des impacts et des dépendances à la biodiversité. Par ailleurs, les acteurs économiques ont besoin d'outils de mesure, d'indicateurs et de métriques communes et agréés au niveau international – tel que la tonne équivalent CO2 (eq CO2) pour la lutte contre le changement climatique – ainsi que de données de la part de leurs contreparties. Des initiatives comme le Global Biodiversity Score (GBS) de CDC Biodiversité offre par exemple un outil clé pour le marché, proposant une mesure agrégée de l'empreinte biodiversité d'une entreprise. S'agissant des données, la réglementation et le cadre international (cible 15 du cadre mondial pour la biodiversité) participent de l'établissement, au niveau international, d'un écosystème de données comparables sur la biodiversité.

Le nouveau cadre mondial comporte une cible faisant référence au climat : on constate aujourd'hui l'importance de la convergence entre enjeux climat et biodiversité, comment pousser les acteurs économiques à faire le lien dans leurs stratégies entre ces deux éléments encore traités de manière très séparée ?

La biodiversité et le climat sont étroitement liés : d'une part, le changement climatique constitue une des pressions anthropiques sur la biodiversité car les espèces et les milieux sont fortement touchés par des hausses de température ; d'autre part, la biodiversité contribue à la régulation du changement climatique via la protection d'espaces naturels, le déploiement des solutions fondées sur la nature ou encore le maintien de puits de carbone de qualité.

Les pouvoirs publics en France et au niveau européen ont bien identifié ce lien et cherchent à intégrer conjointement les deux dimensions autant que possible, en prenant en compte leurs écarts de maturité. Au niveau européen comme national, les autorités ont développé des outils pour mesurer l'impact des politiques publiques et des activités économiques, en prenant en compte l'ensemble des dimensions environnementales. C'est le cas du « budget vert » développé en France dans le secteur public qui évalue l'impact des dépenses publiques sur les axes atténuation, adaptation, eau, biodiversité, pollutions et économie circulaire/déchets mais également pour la « taxonomie européenne », qui classe les activités selon leur contribution substantielle à l'amélioration de ces six objectifs et développe un principe d'absence de dommage significatif (do no significant harm ou DNSH). Pour être alignée avec la taxonomie, l'activité d'une entreprise doit être très bénéfique à une dimension environnementale, sans être dommageable aux autres.

Certaines associations, telles que WWF, Campaign for Nature ou encore Conservation International, encouragent les sociétés à atteindre à la fois la neutralité carbone et un développement favorable à la biodiversité visant à réduire l'impact négatif des activités humaines (net zero et biodiversity positive). Il est également bénéfique pour les entreprises de faire le lien entre ces deux éléments. La TNFD, initiative qui rassemble des entreprises volontaires, étudie par exemple des nouvelles méthodes pour regrouper ces enjeux en étudiant le nexus climat – biodiversité et identifier de nouvelles opportunités.

Au-delà de la cible 15, quelle(s) cible(s) vous semblent particulièrement impactantes pour les entreprises ?

En premier lieu, l'ambition générale du cadre, inscrite dans les premières cibles, mérite d'être connue par les entreprises. Les Etats ont pris de nombreux engagements pour préserver durablement la biodiversité. A titre d'illustration, ils se sont engagés collectivement à préserver l'ensemble des espèces, en particulier les espèces menacées (taux d'extinction, abondance des espèces, diversité génétique) dans la cible 4 ; à protéger 30 % des terres et 30 % des mers (cible 3) ; à réduire de moitié des risques liés à l'usage des pesticides et à l'élimination de la pollution plastique (cible 7) et également à améliorer la planification spatiale des espaces pour préserver les écosystèmes les plus importants pour la biodiversité (cible 1).

Ces engagements doivent créer des incitations fortes pour adapter le fonctionnement de nos sociétés et nos modes de production, qui doivent se traduire par des politiques publiques comme des activités économiques davantage alignées avec ces objectifs. Par exemple, la Stratégie nationale biodiversité (SNB) établit de mettre en cohérence les politiques publiques avec les objectifs nationaux de biodiversité (objectif 11), en intégrant davantage la biodiversité dans certains secteurs tels que l'agriculture, la construction ou encore les transports, ou encore d'améliorer la connaissance liée à la biodiversité dans l'enseignement (mesure 9.1 : renforcer la formation des élèves à la préservation de la biodiversité), la formation professionnelle (mesure 9.3 : promouvoir les métiers de la biodiversité) et les activités économiques (mesure 10.2 : accompagner la transition écologique des activités économiques par le développement de la connaissance sur la biodiversité).



DIANE ROISSARD

ESG QUANT ANALYST, LA BANQUE
POSTALE ASSET MANAGEMENT

Les propos tenus n'engagent que leur auteur

Il semble nécessaire d'adopter une double approche top-down appuyée d'actions réglementaires ; et bottom-up soutenue par des initiatives sectorielles.

Comment s'assurer que les acteurs privés contribueront de manière effective à la mise en œuvre du cadre ? / Comment engager les acteurs privés à la mise en œuvre du cadre ?

La 15^e cible du Cadre précise la nécessité d'une mise en place, à l'échelle des Etats signataires de la Convention ; de mesures juridiques, administratives et politiques afin d'appuyer la mise en œuvre du Cadre. Il semble nécessaire d'adopter une double approche top-down appuyée d'actions réglementaires ; et bottom-up soutenue par des initiatives sectorielles.

A l'instar du travail initié avec l'article 29-LEC en France ; CSRD et SFDR en UE qui abordent le sujet de la biodiversité sous l'angle du reporting ; une prise de conscience globale des enjeux est nécessaire. Cependant, des réglementations basées sur la seule observation de l'existant pourraient être jugées insuffisantes pour insuffler un vent de changement. Elles contribuent à la maîtrise des risques qui ; lorsque quantifiés ; peuvent apparaître comme urgent à maîtriser ; mais seront potentiellement moins efficaces pour ce qui est de la réduction des impacts.

Les institutions financières investissant dans les entreprises côtées se doivent à la fois de rediriger leurs flux vers les entreprises ayant des pratiques meilleures que celles de leurs pairs ; mais aussi d'inciter les entreprises détenues à maîtriser leurs impacts. (je 'Green the finance'). En parallèle de cela, un déploiement massif de produits d'investissement visant à restaurer la biodiversité ou à la protéger semblent nécessaire ('Finance the green') ; en anticipant sur les dérives qui pourraient en découler comme celles rencontrées sur le marché des crédits carbone. Une action conjointe de l'ensemble des acteurs financiers est nécessaire car ce n'est qu'en créant un mouvement collectif, notamment au niveau des votes en assemblée générale et de l'engagement actionnarial que nous pourrions créer du mouvement dans certains secteurs encore en pleine inertie sur le sujet.

Quels outils démarches et initiatives vous semblent-il pertinent de mobiliser dès aujourd'hui ? Et quels outils ou méthodes faudrait-il créer à l'avenir ?

Pour les acteurs financiers : Selon la nature des investissements réalisés, des points de données différents seront nécessaires. Pour des investisseurs ayant un large panel d'entreprises investies, un indicateur d'empreinte qui soit utilisé par l'intégralité du marché ; et un indicateur de dépendances seraient intéressants. Dans la mesure du possible, l'indicateur d'empreinte intégrant une forte composante de localisation qui fait défaut aujourd'hui.

De même pour les dépendances, l'outil IBAT peut en complément d'ENCORE être exploité si nous accédons aux coordonnées GPS des sites d'activités des entreprises et de leur chaîne d'approvisionnement. La mise en place d'une plateforme recensant ces coordonnées serait extrêmement utile ; certains fournisseurs de données s'y intéressant déjà mais avec des résultats partiels et peu mis à jour.

Une plateforme unique dédiée à la récolte de données pour des projets classiques (infrastructures, immobilier...) ou des projets axés biodiversité serait également extrêmement utile afin de récolter des données et mettre en lien investisseurs et porteurs de projets. Un framework qui par typologie de projets détermine une liste d'indicateurs pertinents à rapporter serait également un plus non négligeable.

Un framework encadrant les projets de restauration de biodiversité ; afin de garantir leur efficacité ; tout en faisant en sorte que ce concept de crédits biodiversité résulte en un produit d'investissement et non une compensation pour de la destruction du vivant en parallèle ; l'offsetting sur ce plan semblant être plutôt controversé d'un point de vue scientifique.

Comment les acteurs financiers publics et privés peuvent-ils intégrer des critères biodiversité dans les décisions d'investissement ? Leur exigence est-elle un levier suffisamment efficace pour contraindre les entreprises à agir ?

Je vois un certain nombre de leviers d'intégration des leviers biodiversité, notamment :

- L'intégration du pilotage d'un ou plusieurs indicateurs : le GBS par exemple mais pas uniquement ; il serait intéressant d'intégrer en parallèle des points de données plus granulaires afin d'agir sur une pression/dépendance que l'on a déterminé comme clé au sein du portefeuille. Par exemple, si on réalise après étude que le sujet de l'eau douce est sur-représenté dans notre portefeuille ; monitorer la consommation d'eau de surface et eau souterraine rapporté au CA des entreprises en portefeuille et se positionner des objectifs de réduction.
- Par l'engagement actionnarial collaboratif avec une politique d'escalade structurée ; et une politique de vote commune sur le Say-On-Nature et Say-On-Climate ; par le dépôt de résolutions sur des pratiques environnementales insuffisantes.

- Par l'engagement politique auprès des régulateurs afin de durcir les attentes de reporting de données ; et d'action (comme la loi sur la déforestation importée)
- Par l'exclusion conjointe avec les autres acteurs financiers des entreprises pour lesquelles les pratiques sont jugées trop controversées, sans mise en place de plan de remédiation ; dans gestion des risques et impacts convaincante.
- Par l'investissement dans des projets de restauration/protection de la biodiversité (banques de développement)

Quels freins identifiez-vous à une prise en compte plus large de la biodiversité par les acteurs privés ?

Parmi les freins que je pourrais identifier, on retrouve principalement :

- Une gestion en silos des sujets climat/biodiversité/droits humains : Beaucoup d'acteurs se sont engagés dans des objectifs climatiques forts de type « Net Zero » sans appréhension des conséquences sur la biodiversité ou l'humain (travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement des EnR par exemple ; ou droits des populations autochtones).
- Le manque d'intégration de la société civile : l'absence de sensibilisation des consommateurs au sujet qui fait entrevoir le changement aux entreprises comme un risque et non une opportunité.
- L'absence de signaux de marché en lien avec les limites planétaires qui ne se reflètent pas sur le prix des actifs financiers.
- Les lois comme le Code de l'Environnement et la loi pour la reconquête de la biodiversité en France qui ont le mérite d'exister mais n'incitent pas les acteurs à aller vers les parties « Eviter » et « Réduire » de la séquence ERC.
- Les alternatives compliquées à entrevoir pour certains secteurs (pesticides par exemple).

Quel type d'innovation voyez-vous à l'avenir, permettant de stopper le déclin de la biodiversité et d'inverser la tendance ? De la part de quels acteurs ?

Je ne pense pas que nous ayons besoin d'innovation tant que d'une prise de conscience, d'un changement de mode de production avec plus de sobriété et un fort shift de consommation.

Le déploiement d'infrastructures permettant la circularité et le retour vers des matières premières facilement recyclable ; des sociétés de service et de conseil permettant d'accompagner les entreprises ; et de la recherche afin d'optimiser les activités de certaines entreprises qui sont par construction néfastes pour la biodiversité pourraient être utiles ; comme « facilitateurs » de la transition.

Le secteur des EnR au même titre que pour toutes activités en lien avec l'électrification (automobile, high tech...) et le secteur de la construction doivent prendre des engagements beaucoup plus forts pour la circularité de leurs produits.

Le secteur agro-alimentaire doit revoir son offre en matière de produits carnés, son utilisation des produits chimiques et de ses modes de production ; du choix des cultures fait en fonction de la localisation des parcelles...Le secteur immobilier doit évoluer vers de la rénovation plus que du bâti neuf avec des objectifs de réduction de l'artificialisation. Le secteur textile doit revoir son offre afin de s'éloigner au plus de la fast fashion et des incitations à consommer en masse.

Chaque secteur a son rôle à jouer. Chaque secteur doit se fixer des objectifs et travailler main dans la main avec ses concurrents mais également l'ensemble des parties prenantes intervenant dans sa chaîne de valeur. Les leviers décisifs seront à multiples échelles :

- Une législation dissuasive des mauvaises pratiques ;
- Une législation incitative pour les bonnes pratiques ;
- Une répartition équitable des richesses et la prise en considération des problématiques sociales et géopolitiques dans les pays du Sud avec l'appui des pays du Nord.
- De même, la prise en compte par les entreprises des problématiques sociales de toutes nature (égalité, inclusivité, respect des droits humains, droits du travail, droit des populations autochtones etc.) dans la chaîne d'approvisionnement afin d'assurer la prise en considération des problématiques environnementales exigées par l'entreprise.
- La prise en considération systématique des contraintes de ressources et écosystèmes dans la mise en place de stratégies des entreprises, des Etats et dans les stratégies d'investissement pour le secteur financier (par due diligence) ; quelle que soit la nature des objectifs fixés (climatiques, sociaux, de gouvernance, politiques...)
- Une communication massive de la part des Etats et des corporates auprès des particuliers afin de les sensibiliser à l'importance de préserver le vivant.
- La capacité à anticiper la transition écologique et ce qu'elle implique (orientation des employés travaillant précédemment dans des secteurs qui ont vocation à disparaître).

Des secteurs d'activités vont-ils être amenés à disparaître ? Est-ce souhaitable/ nécessaire ?

A mon sens à l'exception des énergies non renouvelables qui seront amenées à disparaître soit par choix anticipé en lien avec les contraintes climatiques ; soit par nécessité lorsque les stocks de ressources seront épuisés ; les secteurs seront plus amenés à se transformer qu'à disparaître en tant que tels. Ce changement est nécessaire et sous-entend un changement de la demande de la part des consommateurs ; et une dissuasion force des Etats en action conjointe.



ANTOINE LABLÉE

SD LEADER FOR BIODIVERSITY PROJECT
SUSTAINABILITY TEAM, DECATHLON

»
L'harmonisation des indicateurs est primordiale avec leur interopérabilité

Des exemples très marquants on surgit cette année sur des formes d'engagement en faveur du vivant. Celle de Patagonia a notamment pu susciter beaucoup d'attention, la Maif a récemment communiqué sur la mise en place d'un « dividende écologique » et le Crédit Mutuel un « dividende sociétal ». S'agit-il selon vous de changements de modèles transformateurs sur lesquels refonder les valeurs et le rôle d'une entreprise ?

Il y a plusieurs manières de voir les relations entre deux entités, on peut parler de mutualisme, de commensalisme et de parasitisme. Une entreprise qui n'adresse pas les enjeux environnementaux peut être vu comme un parasite par rapport à son environnement il prend et impact négativement.

Le développement durable s'approche d'une relation de commensalisme : l'entreprise bénéficie d'effet positif de son environnement et a un impact neutre sur son environnement.

Les exemples plus haut tendent à tendre vers des relations de mutualisme ou l'entreprise bénéficie de son environnement et à un impact positif sur celui-ci. Il y a donc bien pour moi un changement des postures et aspirations des entreprises.

Plus largement, à quelles conditions les acteurs privés peuvent-ils transformer leur modèle en faveur du vivant ?

Ils doivent arrêter de considérer le vivant comme une entité qui évoluerait dans un environnement hermétique à celui de l'économie.

Le vivant fait partie de nos économies et il y a un fort lien avec la création de valeur des acteurs privés et le vivant.

Une fois cette dépendance reconnue, les acteurs privés doivent identifier leur champ d'action et les efforts demandés pour adresser la crise de biodiversité

Quel type d'innovation voyez-vous à l'avenir, permettant de stopper le déclin de la biodiversité et d'inverser la tendance ? De la part de quels acteurs ?

Je ne sais pas si nous pouvons utiliser le terme d'innovation et nous avons besoin d'un cadre mondial avec des scénarios sur la biodiversité à l'image du climat (scénario 1.5, 2, 3.5, 4.5, 6, 8 degrés) et un engagement des gouvernements sur un scénario à atteindre. Une déclinaison de ce scénario en indicateur SMART afin que les entreprises puissent se les approprier.

Le corps scientifique et l'IPBES doivent aiguiller les entreprises sur un ou un ensemble d'indicateurs pour monitorer la crise de la biodiversité et les efforts à fournir par les parties prenantes.

Je pense que le travail de l'Europe sur la CSRD est à souligner, car un standard européen et on l'espère mondial sur les indicateurs extra financier est une condition nécessaire pour différencier les acteurs entre eux et permettre aux parties prenantes de décider en conscience.



SYLVAIN VANSTON

EXECUTIVE DIRECTOR - CLIMATE CHANGE
INVESTMENT RESEARCH - MSCI

»
Ces nouvelles réglementations qui forcent au reporting mènent à des évolutions non pas seulement en termes de reporting mais aussi en termes d'actions. »

Comment s'assurer que les acteurs privés contribueront de manière effective à la mise en œuvre du cadre ?

Les accords des COP climat et biodiversité sont signés par des gouvernements, mais la théorie du changement est qu'ils sont ensuite traduits en réglementation locale, qui impacte l'économie réelle. Par exemple le paquet Fit for 55 de l'UE découle indirectement de l'accord de Paris. Il impacte, entre autres, l'industrie automobile d'ici 2035. Il en va de même pour la COP15 : on peut imaginer que les dispositions du Global Biodiversity Framework seront traduites en exigences régionales, sectorielles, etc, par exemple sur la déforestation importée, ou la protection des espaces naturels.

La cible 15 est particulièrement intéressante et innovante en cela qu'elle oblige à développer le reporting biodiversité, avec une double matérialité risques et impacts, pour les entreprises et les investisseurs. Maintenant que la cible 15 est adoptée, je pense qu'il n'est pas farfelu que d'imaginer l'émergence de réglementations type « article 29 » un peu partout dans le monde. Ces nouvelles réglementations qui forcent au reporting mènent à des évolutions non pas seulement en termes de reporting mais aussi en termes d'actions.

Il y a deux grands axes de mobilisation : les initiatives réglementaires et les initiatives volontaires. La déclinaison à l'échelle nationale des objectifs du GBF est probablement le principal moteur. Il y a également des pionniers qui voient dans la prise en compte de la biodiversité un axe de différenciation et des enjeux stratégiques. Ces derniers agissent en amont de la réglementation et la précédent, ils créent ou rejoignent des alliances telles que les alliances Net Zero coté climat. Il est donc important de pousser à la création de coalitions comme le SBTN ou la TNFD pour le reporting et l'action.

Quels outils démarches et initiatives vous semblent-il pertinent de mobiliser dès aujourd'hui ? Et quels outils ou méthodes faudrait-il créer ?

Pour que les acteurs financiers intègrent la biodiversité à leurs décisions d'investissement, il faut se retrouver autour d'indicateurs suffisamment simples pour être utilisables, sans être simplistes. J'entends les réserves des universitaires sur la difficulté à réduire les différents impacts d'une entreprise sur la biodiversité à une seule métrique ou un nombre très réduit d'indicateurs. Le

vivant ne saurait pas se réduire à quelques métriques. Mais c'est pourtant ce qu'il faut faire pour créer un effet d'entraînement chez les investisseurs, sans tomber dans l'écueil du simplisme. C'est bien parce que la Net-Zero Asset Owner Alliance a exigé de ses membres un engagement chiffré de l'intensité carbone de leurs investissements que des efforts d'ampleur sont organisés du côté des investisseurs institutionnels. Il faut donc simplifier le vivant pour pouvoir créer des ponts, des équivalences entre zones protégées par exemple.

Comment les acteurs financiers publics et privés peuvent-ils intégrer des critères biodiversité dans les décisions d'investissement ?

Les exigences de publication des données placées sur les investisseurs ne seront pas suffisantes. Elles mettent en mouvement de grands principes mais n'entrent pas dans le détail de chaque entreprise. La donnée n'est d'ailleurs pas facilement disponible, notamment du point de vue géographique. Il est par exemple très difficile de localiser les actifs d'une entreprise car les entreprises cotées ne divulguent pas ces informations. La manipulation des données géolocalisées est encore mal connue des acteurs de la finance bien que le sujet devienne de plus en plus important aux seins des data providers.

Des secteurs d'activités vont-ils être amenés à disparaître ? Est-ce souhaitable/ nécessaire ?

Même s'il est hasardeux de prédire si certaines entreprises ou secteurs risquent de connaître des difficultés, il est probable que certains secteurs soient amenés à revoir leur mode de production en profondeur. Ce pourrait tout à fait être le cas de l'agriculture intensive, la pêche ou bien encore l'industrie alimentaire ou forestière, certaines infrastructures, voire l'industrie pharmaceutique. La notion d'actif échoué, ou stranded asset en anglais, relève encore plutôt du climat que de la biodiversité. La majorité des investisseurs reste davantage convaincue par l'impact que par le risque, peut-être parce qu'il n'y a pas beaucoup d'exemples de stranded assets à cause de la biodiversité. Je ne le souhaite évidemment pas, mais tant qu'une grande entreprise n'aura pas déposé le bilan à cause du manque d'abeilles ou de l'épuisement d'un écosystème, il sera difficile de matérialiser ce risque aux yeux de nos clients.



DANIELE BUFANO

SUSTAINABILITY TRANSFORMATION
DIRECTOR CHEZ SCHNEIDER ELECTRIC

Il faudrait [...] réduire les chaînes de valeurs et reterritorialiser les modes de production

Selon vous ; quels sont les changements de modèles transformateurs sur lesquels refonder les valeurs et le rôle d'une entreprise ?

Tout au long des années 2000 l'approche « RSE » s'appuyait avant tout sur des arguments éthiques pour sortir les entreprises de leur prisme business. Aujourd'hui les sujets liés aux enjeux environnementaux sont devenus stratégiques, notamment parce qu'ils sont réglementés. Prendre en considération ces enjeux permet aux entreprises d'être plus résiliente et de se différencier.

Cette intégration de l'environnement par la stratégie se fait par secteur pour mieux cerner ses impacts-dépendances. Il faut donc faire le portrait double-matérialité de chaque business pour bien cerner son profil biodiversité. Sans coton, une entreprise du textile perd une grande partie de son chiffre d'affaires, alors que pour Schneider ce sont davantage les pressions liées au changement climatique qui sont importantes à prendre en compte.

Quel type d'innovation voyez-vous à l'avenir, permettant de stopper le déclin de la biodiversité et d'inverser la tendance ? De la part de quels acteurs ?

Il n'y a pas une innovation qui permette de changer la donne, mais un faisceau d'innovations liées les unes aux autres. L'écodesign ou l'allongement du cycle de vie d'un produit doivent trouver leurs relais dans de nouvelles formes d'économie circulaire.

Chez Schneider, cette innovation concerne avant tout deux choses : la traçabilité de notre chaîne de valeur et la réduction de notre consommation d'électricité. La traçabilité est une question de data environnementale : notre supply chain est extrêmement complexe avec environ 50-60 000 fournisseurs. Il faut pourtant réussir à la cartographier pour identifier les points d'impacts et mieux agir. Le GBS nous a également permis d'identifier notre impact aval principal, la consommation d'électricité. Nous pouvons directement agir dessus, au niveau produit, en augmentant par exemple leur efficacité énergétique.

Comment agir efficacement sur sa chaîne de valeur ? Les chaînes de valeur doivent-elles se rétrécir ? Les méthodes de production doivent-elles se reterritorialiser ?

D'un point de vue biodiversité, il faudrait évidemment réduire les chaînes de valeurs et reterritorialiser les modes de production. Cet enjeu n'est pas qu'environnementale et s'appuie sur des relais géopolitiques comme l'autonomie ou la résilience des pays. Avec le Covid, une partie des électroniques venant de Chine ont ralenti la chaîne de production. Une production plus locale aurait permis d'être plus résilient. Il faut toutefois reconnaître que Schneider a de tel besoin de métaux qu'ils sont difficiles à trouver et à traiter dans une seule et même région.



MAELLE PELISSON

DIRECTRICE DU PLAIDOYER - BUSINESS FOR NATURE

Nous ne pouvons pas limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C sans nous occuper de la destruction de la nature, et [...] inverser la dynamique de destruction de la nature sans un climat stable.

Biodiversité et climat sont des thèmes intimement liés, quelle est la bonne approche pour mener ces deux combats de front ?

Il est impératif d'aborder ensemble la question de la nature et du climat pour construire un avenir équitable, positif pour la nature et sans émissions de gaz à effet de serre. La science nous dit que nous ne pouvons pas limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C sans nous occuper de la destruction de la nature, et que nous ne pouvons pas inverser la dynamique de destruction de la nature sans un climat stable. Un récent rapport rédigé par 50 des plus éminents scientifiques du monde a reconnu cette interconnexion et identifié des actions pour lutter simultanément contre les crises du climat et de la nature. Les entreprises commencent à adopter une approche plus intégrée, mais elles ne peuvent pas s'attaquer seules à la double crise du changement climatique et de la perte de la nature. La collaboration entre les entreprises, les gouvernements et les communautés est essentielle pour obtenir des résultats positifs pour les personnes et la planète. Les gouvernements doivent élaborer des politiques ambitieuses et intégrées afin de transformer nos systèmes économiques et financiers pour qu'ils deviennent équitables, positifs pour la nature et nets zéro. Cela créerait une boucle de rétroaction politique positive et donnerait confiance au secteur privé pour innover, investir et changer son modèle d'entreprise en créant des conditions de concurrence équitables et un environnement opérationnel stable.

C'est pourquoi nous nous félicitons de l'objectif relatif au climat dans le cadre du GBF, mais les gouvernements devraient aller plus loin en adoptant et en mettant en œuvre des objectifs clés interdépendants et en alignant davantage les conventions de Rio afin d'accélérer les résultats et d'obtenir des co-bénéfices. La nature et le climat devraient être valorisés ensemble par les gouvernements et les entreprises dans toutes les prises de décision et dans la communication d'informations, afin d'aller au-delà du profit à court terme et du PIB. Les subventions et les incitations nuisibles à l'environnement et au climat devraient être réformées afin de récompenser les actions positives pour la nature et les actions nettes zéro et de financer une transformation juste.

Quels outils démarches et initiatives vous semblent-il pertinent de mobiliser dès aujourd'hui pour mettre en œuvre le nouveau cadre mondial ? et quels outils ou méthodes faudrait-il créer ?

Les entreprises ont besoin d'indicateurs de plusieurs niveaux, synthétiques et par pressions. C'est grâce à un outil de mesure, le Global Biodiversity Score (GBS) que Schneider a pu vraiment comprendre ses impacts indirects sur la biodiversité. Il faut également garder un œil multimétrique, les cinq pressions étant une bonne grille d'analyse et de communication. Dans le cas de Schneider, 85% de notre empreinte biodiversité est lié au changement climatique.

Nous avons donc besoin de travailler plus directement sur les indicateurs et les scénarios qui y sont liés. Les cinq facteurs de pression permettent donc de mieux intégrer la biodiversité aux discours internes, parce qu'ils sont moins scientifiques que le GBS. Il ne faut pas oublier le rôle de la TNFD qui a établi un cadre clair autour de la double matérialité. Ce framework assez facile nous a permis de commencer à agir avec un vocabulaire et une approche par pressions faciles à s'approprier.

Il manque encore de consensus scientifique et d'outils communs comme pour le climat. L'harmonisation et le consensus académique ne sont pas encore là et nous font perdre du temps alors que l'importance d'agir est communément reconnue. Le SBTi a d'ailleurs bien montré qu'un cadre commun était bénéfique pour qualifier les impacts climat, harmoniser les exigences et éviter les formulations floues. Il n'est plus vraiment possible de se déclarer carbon neutral ou climate positive, il faut se référer à un scénario précis ou un wording établi.

Quel est le moteur de l'engagement biodiversité pour les acteurs privés ?

Il y'a deux leviers : l'intégration dans la stratégie d'entreprise et la résilience à partir d'un travail d'identification de la chaîne de valeur. Il faut donc permettre à la biodiversité de se glisser dans le business model, dans la structure stratégique.

Pour préciser, il faut avoir à la fois des mesures synthétiques sur toutes les pressions et des mesures plus précises. Par exemple sur les minéraux et les mines liées aux activités de Schneider, ils existent des indicateurs particuliers et précis qui n'ont pas besoin d'être reliés aux pressions pour être compris par le management. Une métrique simplifiée permet d'avoir une vision d'ensemble, la multi-métrique permet de rentrer dans le détail des actions identifiées.

Il y'a aussi le moteur réglementation. Bien que les business soient en avance des Etats et aient dicté une partie du wording de la COP 15, notamment pour la cible 15. Même si ce sont les Etats qui fixent les exigences et permettent de faire bouger la masse, la COP 15 est non-binding, les Etats peuvent encore décider de ne pas respecter ce qui reste une affaire de principe. Les grandes entreprises sont en fait davantage motrices, elles permettent d'exercer une pression sur ces sujets.

Quel rôle ont joué les entreprises et les acteurs financiers dans le cadre de cette COP ? Ce rôle a-t-il été décisif ?

Les entreprises ont joué un rôle déterminant dans la préparation d'une dynamique pré-COP 15, et nombre d'entre-elles se sont rendues sur le terrain pour inciter les gouvernements à conclure un accord sur la nature semblable à celui de Paris.

La richesse des échanges lors des événements annexes tels que les Nature Labs de la TNFD ou le Forum des entreprises et de la biodiversité a donné aux participants le sentiment de faire partie d'une communauté d'affaires animée par les mêmes idées et engagée à relever les défis collectifs auxquels nous sommes confrontés.

Dans leur analyse des résultats de la COP15, Denis Couvet, Hélène Soubelet et Robin Goffaux écrivent : « La cible 15 a été particulièrement atténuée, avec des termes comme « encouragement et appui le business à (...) évaluer et rapporter leurs dépendances et risques », alors qu'en 2021 il était écrit que toutes les entreprises (...) évaluent et rapportent sur leurs dépendances et risques en matière de biodiversité. » [<https://www.linkedin.com/pulse/analyse-des-r%C3%A9sultats-de-la-cop15-par-frb-denis-couvet/>]

Bien que le mot "mandatory" ne figure pas dans le texte final, notre campagne #MakeItMandatory, menée en partenariat avec Capitals Coalition, a eu un impact considérable et a abouti à un résultat clair et sans précédent. L'inclusion de termes tels que "ensure that" et "including with requirements" crée désormais une obligation pour les gouvernements de demander à toutes les grandes entreprises et institutions financières d'évaluer et de divulguer leurs risques, leurs impacts et leurs dépendances vis-à-vis de la nature tout au long de leurs opérations, de leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur et de leurs portefeuilles.

L'objectif 15 du nouveau GBF constitue tout de même un signal d'alarme pour le secteur privé, avec un message clair à toutes les grandes entreprises et institutions financières transnationales : préparez-vous à évaluer et à divulguer les risques, les dépendances et les impacts sur la biodiversité, car les gouvernements vous y obligeront au plus tard en 2030.



POLLUTION



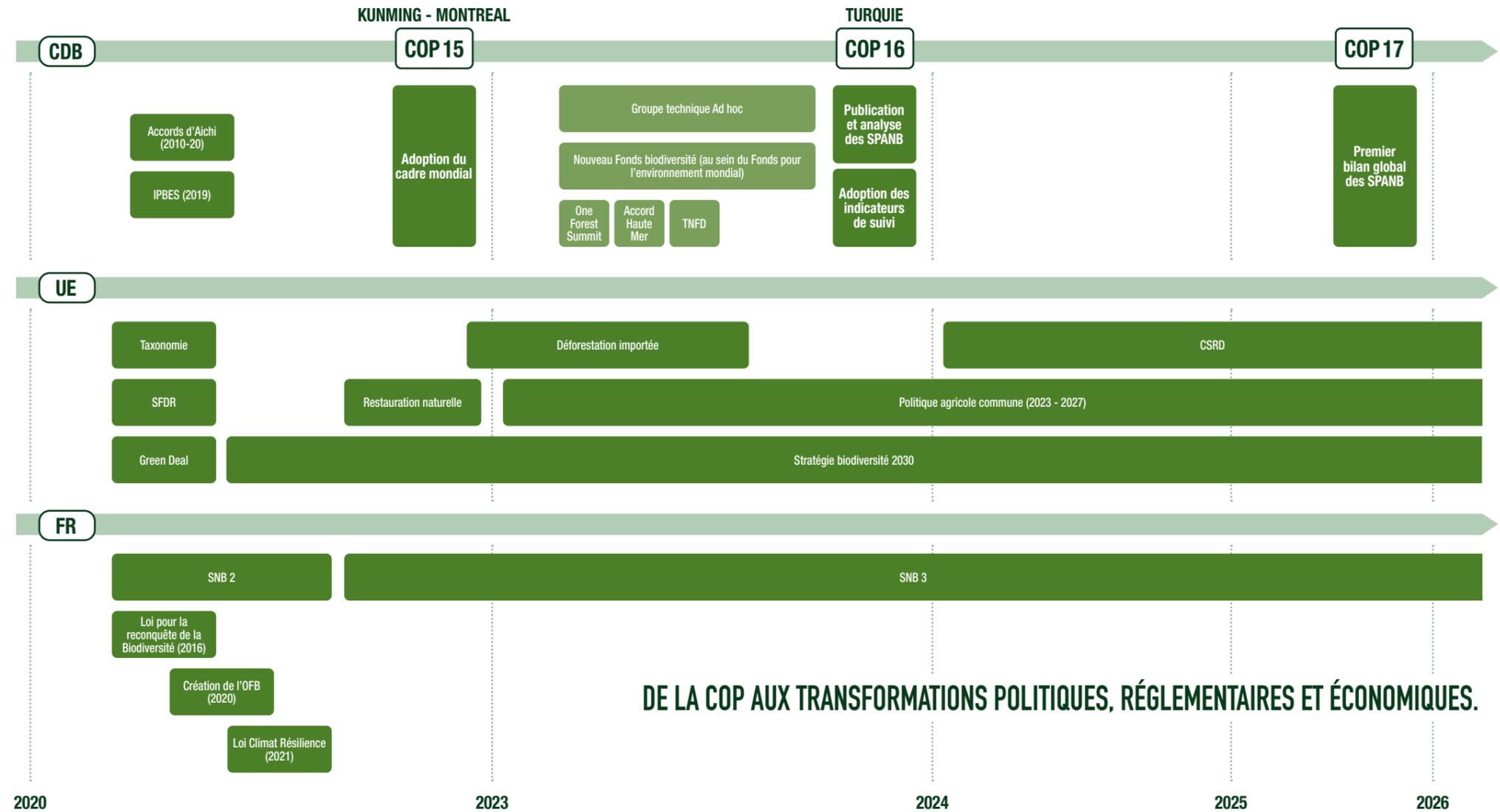
**INVASIVE
SPECIES**

ET APRÈS ?

On l'a vu, le nouveau cadre mondial post-2020 est un coup d'envoi. Sa déclinaison aux échelles européenne et nationale va à la fois renforcer des institutions et des réglementations existantes et entraîner le vote de nouveaux textes.

Il est encore difficile de dessiner précisément le contour de ce que certains appellent un « tsunami réglementaire ». Nous pouvons toutefois reprendre les calendriers officiels pour comprendre ce qui se passera à chaque échelle :

- Au niveau mondial, les futurs COP de la CDB vont préciser les indicateurs de suivi et les modes de financement associés à la mise en œuvre du GBF ;
- Au niveau européen, le Green Deal et les efforts liés à la transparence de l'information (CSRD, SFDR) seront renforcés, la futur PAC contiendra probablement des mentions directes à la réduction des risques liés aux pesticides ;
- Au niveau national, la deuxième partie du troisième volet de la stratégie nationale biodiversité, déclinaison pour la France des Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) de la CDB, est en cours d'élaboration tandis que les exigences de reporting de l'article 29-LEC sont récemment entrées en vigueur.



DE LA COP AUX TRANSFORMATIONS POLITIQUES, RÉGLEMENTAIRES ET ÉCONOMIQUES.

ET APRÈS ?

ONE FOREST SUMMIT : PROTECTION DES PUIXS DE CARBONE OU RENTE POUR SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES ?

Cette nouvelle édition du [One Planet Summit](#) autour des forêts s'est tenue les 1^{er} et 2 mars 2023 et a été coorganisée par la France et le Gabon à Libreville. Elle fait suite à la COP27 climat et devait être un moment important de l'action en faveur de la protection des puits de carbone. Ces derniers sont devenus essentiels dans la concrétisation des engagements internationaux et les forêts tropicales en représentent une très grande partie (14% de la surface terrestre, mais 75% du carbone séquestré).

Les pays à « haut couvert forestier et faible déforestation » comme le Gabon, soulèvent l'enjeu de la rémunération pour la protection de ces espaces naturels et proposent donc la mise en place d'une forme de rente pour rémunérer les services écosystémiques rendus par leurs forêts à l'humanité. L'un des principaux architectes de cette rencontre, le ministre gabonais de l'environnement Lee White [déclarait](#) d'ailleurs en février 2022 : « J'ai 90 millions de tonnes de carbone qui chauffent dans mes poches [...] mais personne ne veut les acheter ».

Les partenariats de conservation positive (PCP) sont au cœur de cette approche : ces « contrats » engagent et rémunèrent les pays qui protègent leurs territoires puits de carbone et réserves de biodiversité. Ces pays pourront émettre des « certificats biodiversité » achetables par d'autres Etats ou des acteurs privés. 100 millions d'euros ont déjà été alloués à la création de ces certificats grâce à des donations de la France, de Conservation International et de la Fondation Walton. Ces financements pourraient notamment contribuer à l'atteinte dans les pays forestiers de l'objectif « 10by30 » (création de 10 millions d'emplois liés à l'exploitation durable des forêts tropicales d'ici 2030).

Pour [Alain Karsenty, économiste au CIRAD](#), ce sommet renforce pourtant une logique inverse à celles qui doivent permettre de lutter contre la déforestation :

- Mauvaise cible : plutôt que de s'attaquer aux causes de la déforestation dans des régions qui en souffrent tout particulièrement comme le Congo, ce One Forest Summit a davantage mis en avant des territoires déjà bien protégés ;
- Une logique de rente : les Etats du bassin du Congo veulent que soient reconnus les services que rendent leurs couverts forestiers mais certains d'entre eux, comme la République Démocratique du Congo, sont instables institutionnellement ce qui complique des suivis rigoureux et la gestion de financements qui pourraient être mis en place ;
- Eviter et réduire avant de compenser : les échanges lors de ce sommet se sont appuyés sur le principe de compensation et le marché de crédits carbone. Ces derniers ont pourtant été la cible de critiques notamment publiées dans le [Guardian](#), qui montrait que 90% des crédits carbone basés sur des forêts tropicales n'avaient que peu de valeur écologique. La priorité serait donc ailleurs, en particulier sur les dynamiques de réduction et d'évitement plutôt que de se focaliser sur la compensation.

Ce sommet aura donc permis la mobilisation d'un nombre important d'acteurs internationaux publics et privés et des échanges sur ces enjeux, avec l'adoption d'un [Plan de Libreville](#). Cependant, la concrétisation de ce plan et en particulier le volet associé à un mécanisme de rémunération des services rendus par les pays forestiers, en lien avec les crédits carbone, pose donc des enjeux importants auxquels la plateforme intergouvernementale de préfiguration d'un marché de certificats biodiversité lancée par la France, le Royaume-Uni et le Gabon tentera certainement de répondre.

UN PREMIER TEXTE POUR PROTÉGER LA HAUTE-MER : VERS UN FUTUR ACCORD HISTORIQUE

Le samedi 4 mars 2023 des négociations ont abouti au siège de l'Organisation des Nations Unies (ONU), après quinze années de discussions, au [texte](#) d'un premier accord international de protection de la haute mer.

La haute mer est située au-delà de la Zone Economique Exclusive. L'enjeu de gouvernance de cet espace immense est devenu une problématique importante : censé n'appartenir à personne et être sous la responsabilité de tous, il subit pourtant de fortes pressions (surpêche, exploitation minière, piraterie, etc.)⁽⁴⁾. Ce texte est d'une grande importance puisqu'il traite de la protection de la moitié de la surface de la planète, et de 60% de la surface des océans⁽⁵⁾. Cette zone représenterait donc le plus grand habitat naturel en termes de volume et abriterait entre 500 000 et 10 millions d'espèces⁽⁶⁾.

UN ACCORD EN DEVENIR, UN RELAIS POUR LES OBJECTIFS DE LA COP15

Ce document n'est pas encore un accord : le texte n'est pas encore formellement adopté, puisque sa rédaction vient de se terminer, et qu'il est en cours de relecture par les services juridiques et de traduction dans les six langues officielles de l'ONU, mais il ne pourra pas être modifié en profondeur. Il est en quelque sorte gelé, sa signature par les Etats pourrait intervenir dans les deux prochaines années.

Ce document, qui était en discussion informelle depuis 2004 et en négociation officielle depuis 2008, va permettre de créer des aires marines protégées hors des eaux territoriales. La cible

3 adoptée lors de la COP15 prévoit de protéger 30% des mers d'ici 2030, ce nouveau texte sera un relais déterminant dans la poursuite de cet objectif.

DE NOUVEAUX FINANCEMENTS MAIS DES ENJEUX PASSÉS SOUS SILENCE

Le texte prévoit également le partage des ressources génériques marines et des bénéfices économiques tirés de l'exploitation des zones de haute mer. Il ne mentionne en revanche pas directement les secteurs économiques les plus néfastes pour les environnements marins, comme la pêche industrielle, les flottes militaires ou l'extraction des ressources minières des fonds marins. Il existe notamment un potentiel conflit avec l'Autorité internationale des fonds marins qui promeut actuellement la potentielle extraction des ressources minérales des fonds marins.

Alors que les enjeux de financements et en particulier les flux Nord-Sud étaient importants pour la négociation, se tenait en parallèle Our Ocean Convention au Panama⁽⁷⁾. Les participants, en particulier les pays développés, ont promis des financements à hauteur de 20 milliards de dollars pour la protection des fonds océaniques, comprenant 6 milliards de dollars de la part des Etats-Unis (sans détail concernant la période de mobilisation). L'Union européenne s'est engagée à déployer pour 800 millions d'euros de financements sur la seule année 2023⁽⁸⁾.

(4) <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/haute-mer>

(5) https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/03/05/un-accord-sur-la-protection-de-la-haute-mer-obtenu-a-l-onu_6164184_3244.html

(6) <https://www.leparisien.fr/environnement/accord-pour-protéger-la-haute-mer-pourquoi-il-est-urgent-de-reguler-le-dernier-far-west-05-03-2023-172PMMJWE5FQZDWFGKJ7JHFFRQ.php>

(7) <https://ouroceanpanama2023.gob.pa/>

(8) <https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/accord-historique-a-lonu-pour-protéger-la-haute-mer-1912143>

CDC BIODIVERSITÉ est une filiale de la Caisse des Dépôts entièrement dédiée à l'action en faveur de la biodiversité et à sa gestion pérenne. Elle intervient pour le compte de tout maître d'ouvrage, collectivité et entreprise, qui lui délègue le pilotage de leurs actions, volontaires ou réglementaires (compensation écologique), de restauration et de gestion d'espaces naturels.

Au sein de la Direction Recherche Innovation et Conseil, la Mission Economie de la Biodiversité (MEB) a pour objectif d'identifier, étudier et expérimenter des outils innovants liant économie et biodiversité. Au service de l'intérêt général, la MEB diffuse et partage ses travaux par l'intermédiaire de publications et communications variées (conférences, formations, colloques internationaux etc.) autour de thématiques transversales.

De 2012 à 2021 les travaux de la MEB ont été publiés au sein de deux collections (BIODIV'2050 et Cahiers de BIODIV'2050), depuis 2022 la MEB publie ses travaux au sein d'une seule collection unifiée, les « Dossiers de la MEB ». L'ensemble de ces travaux sont à retrouver sur le site internet de CDC Biodiversité.

Détails de la publication

DIRECTRICE DE PUBLICATION : MARIANNE LOURADOUR (CDC BIODIVERSITÉ)

RÉDACTEUR EN CHEF : ANTOINE CADI (CDC BIODIVERSITÉ)

CONCEPTION ET COORDINATION DE LA PUBLICATION : DAVID MAGNIER (CDC BIODIVERSITÉ)

ÉTUDE RÉALISÉE PAR : CLEMENCE BOURCET, YVES CHESNOT, DAVID MAGNIER

ÉTUDE DE LA MISSION ÉCONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ, FINANCÉE PAR LA BANQUE DES TERRITOIRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

NOUS REMERCIONS SYLVIE LEMMET, LUC ABBADIE, HELENE SOUBELET, PIERRE CANET, FRANÇOIS GAUTHIEZ, NATHALIE LHAYANI, ARTHUR CAMPREDON, ÉLEONORE CECILLON, SYLVIE GILLET, YWAN PENVERN, DIANE ROISSARD, ANTOINE LABLEE, SYLVAIN VANSTON, DANIELE BUFANO, MAELLE PELISSON, POUR LEURS CONTRIBUTIONS À CETTE PUBLICATION.

ÉDITION : MISSION ÉCONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ
GRAPHISME : JOSEPH ISIRDI – www.josephisirdi.fr

CONTACT : meb@cdc-biodiversite.fr

CITATION DE L'OUVRAGE : CDC BIODIVERSITÉ (2023), COP15 et après ? Analyse des cibles économiques et financières, BOURCET, C., CHESNOT, Y., MAGNIER, D., DOSSIER DE LA MEB N°44, Mission Economie de la Biodiversité, PARIS, FRANCE, 50P

Mission Economie de la Biodiversité

CDC Biodiversité

141 avenue de Clichy
75017 PARIS

Tél. +33 (0)1 76 21 75 00

<https://www.cdc-biodiversite.fr/publications/>

Repoussée maintes fois, attendue par les uns, ignorée par d'autres... cette 15^e Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique a débouché en décembre 2022 sur l'adoption au consensus du nouveau cadre-mondial en matière de biodiversité.

Tantôt critiqué, tantôt salué, l'accord négocié à Montréal a un mérite indiscutable : avoir rappelé à toutes et tous que la biodiversité est un sujet d'intérêt majeur dans le concert des Nations.

Cette publication se propose d'analyser à grands traits le cadre et d'offrir au plus grand nombre, curieux, pressés et experts quelques clés de lecture. Elle s'articule également autour de nombreuses interviews d'acteurs qui vous livreront ce qu'ils retiennent de cet événement majeur.

MISSION
ÉCONOMIE
DE LA BIODIVERSITÉ

CDC BIODIVERSITÉ



LA MISSION ÉCONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ
EST FINANCÉE PAR



BANQUE des
TERRITOIRES

